



ARTISANS
DU MONDE

POUR UN COMMERCE
ÉQUITABLE

UNE FILIÈRE ÉQUITABLE en Palestine : LES DATTES MEDJOOUL

JAN. 2014

Enjeux, contraintes et opportunités de la filière équitable de dattes palestiniennes en Vallée du Jourdain.

Najla KAMERGI et Erika GIRAULT



Récolte de dattes chez Abdel Haleem Massaid - octobre 2013
Al Jiftlik, Zone C, vallée du Jourdain, Palestine.

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
TABLE DES ILLUSTRATIONS ET ENCADRES	3
TABLES DES SIGLES ET ABBREVIATIONS	3
INTRODUCTION	4
PARTIE 1 LA VALLEE DU JOURDAIN DANS LE CONTEXTE MONDIAL	5
1. L'AGRICULTURE DE LA VALLEE DE JOURDAIN SOUS OCCUPATION ISRAELIENNE.....	5
1.1. <i>Contexte colonial en Cisjordanie et dans la Vallée du Jourdain</i>	5
1.2. <i>Résultat de la colonisation : deux économies inégales</i>	6
1.3. <i>Implications de la colonisation sur l'agriculture et la culture des dattes dans la Vallée du Jourdain</i> .	11
2. MARCHE DES DATTES DANS LE MONDE ET EN PALESTINE	13
2.1. <i>Quelques données sur le palmier dattiers et les dattes</i>	13
2.2. <i>Un marché mondial des dattes caractérisé par la différenciation variétale</i>	13
2.3. <i>Marché français des dattes Medjool : Duopole des Etats Unis et Israël</i>	16
2.4. <i>Conclusion : Analyse SWOT pour les dattes Medjool de Palestine</i>	18
PARTIE 2 : LA FILIERE CONVENTIONNELLE « DATTES MEDJOOL PALESTINIENNES »	19
1. AGROFOURNITURE	19
2. PRODUCTION/RECOLTE	19
3. MARCHE LOCAL	19
4. MARCHE EXTERIEUR	19
5. SCHEMA RECAPITULATIF DE LA FILIERE CONVENTIONNELLE	20
6. ETUDE PAR LES 5 FORCES DE PORTER	21
PARTIE 3 : FILIERE EQUITABLE « DATTES MEDJOOL PALESTINIENNES »	23
1. AGROFOURNITURE	23
2. PRODUCTION/COLLECTE.....	23
2.1. <i>Les producteurs</i>	23
2.2. <i>Récapitulatif de l'itinéraire cultural</i>	24
3. L'ONG PARC.....	25
3.1. <i>Présentation de PARC</i>	25
3.2. <i>L'usine de conditionnement de dattes à Jéricho</i>	25
3.3. <i>Les filières de consommation locale ?</i>	27
4. OXFAM WW	27
5. SOLIDAR'MONDE	27
6. FEDERATION ARTISANS DU MONDE (FAdM) - BOUTIQUES AdM	28
7. CONSOMMATEURS.....	28
8. SCHEMA RECAPITULATIF DE LA FILIERE EQUITABLE	29
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	30

TABLE DES ILLUSTRATIONS ET ENCADRES

FIGURE 1. LES ZONES ISSUES DES ACCORDS D'OSLO (SOURCE : TAAYOUSH.BE, 2013).....	5
ENCADRE 1 : POURQUOI LES COLONIES SONT-ELLES ILLEGALES ?	6
ENCADRE 2 : TEMOIGNAGE SUITE A LA VISITE DE LA PLANTATION MEHOLA	7
FIGURE 2. COMPARAISON ENTRE LES EXPORTATIONS PALESTINIENNES ET CELLES DES COLONIES ISRAELIENNES ILLEGALES VERS L'UE EN 2011	8
ENCADRE 3 : TEMOIGNAGE D'UNE FAMILLE DE BEDOUINS - FAMILLE BESHARAT	10
ENCADRE 4 : TEMOIGNAGE DE LA FAMILLE KHALDOUN, VILLAGE DE EIN EL BEIDA (NORD DE LA VALLEE)	10
FIGURE 3: EVOLUTION DE LA CONTRIBUTION DE L'AGRICULTURE AU PIB PALESTINIEN ENTRE 1967 ET 2010	11
FIGURE 4. LES VILLAGES DE LA VALLEE DU JOURDAIN.....	12
TABLEAU 1. PRODUCTION MONDIAL EN VOLUME DES DATTES PAR PAYS EN 2011 (SOURCE FAO STAT).....	14
TABLEAU 2. LES PRINCIPAUX EXPORTATEURS DES DATTES EN 2010 (SOURCE FAO STAT)	14
TABLEAU 3. LES PRINCIPAUX IMPORTATEURS DES DATTES EN 2010 (SOURCE FAO STAT).....	14
FIGURE 5 ET 6 : COMPARAISON ENTRE LES REPARTITIONS DES IMPORTATIONS DES DATTES EN VOLUME ET EN VALEUR SUR LES PRINCIPAUX MARCHES	15
TABLEAU 4 LES PRINCIPAUX IMPORTATEURS EUROPEENS DES DATTES EN 2010 (SOURCE FAO STAT)	15
TABLEAU 5. LES IMPORTATIONS INTRA ET EXTRA-COMMUNAUTAIRES DES DATTES DE L'UE-27 EN 2011.....	15
TABLEAU 6. LES PRINCIPAUX FOURNISSEURS DE LA FRANCE EN DATTES EN 2011	16
FIGURE 7 : SCHEMA RECAPITULATIF DE L'ANALYSE SWOT	18
FIGURE 8 : SCHEMA RECAPITULATIF DE LA FILIERE CONVENTIONNELLE.....	20
FIGURE 9 : DIAGRAMME DE PORTER DES PRODUCTEURS DE DATTES DE LA VALLEE DU JOURDAIN	21
ENCADRE 5: TEMOIGNAGE D'UN FERMIER « CONVENTIONNEL » A AL JIFTLIK –ZONE C.....	22
ENCADRE 6: TEMOIGNAGE D'UN FERMIER « CONVENTIONNEL » A AL JIFTLIK –ZONE C, HAZAA DARAGMEH	22
TABLEAU 8 : QUANTITES (KG) DES DATES REÇUES PAR AGRICULTEUR EN AUTOMNE 2012(SOURCE, PARC, 2013)	23
ENCADRE 7 : TEMOIGNAGE D'UN FERMIER A JERICHO, ABDEL HALEEM MASSAID.....	23
ENCADRE 8 : TEMOIGNAGE D'UN FERMIER A AL JIFLIK – ZONE C, HAMJAD BARAKAT.....	24
ENCADRE 9 : PROCESSUS DE RAMASSAGE, CONTROLE QUALITE ET TRAÇABILITE, MOHAMED HMIDAT- PARC	24
ENCADRE 10 : HISTOIRE ET OBJECTIFS DE L'USINE DE JERICHO, SALEEM ABU GHAZHALEH - PARC.....	25
FIGURE 10 : SCHEMA RECAPITULATIF DE LA FILIERE EQUITABLE	29

TABLES DES SIGLES ET ABBREVIATIONS

- **AELE** : Association européenne de libre-échange
- **AP** : Autorité Palestinienne
- **BM** : La Banque Mondiale
- **CE** : commerce équitable
- **EU** : Etats Unies
- **FAdM** : Fédération Artisans du Monde
- **GB** : Grande Bretagne
- **Oww** : Oxfam Wereldwinkels (Belgique)
- **PARC** : Palestinian Agricultural Relief Committees
- **PIB** : Produit Intérieur Brut
- **PTTC** : Prix toutes taxes comprises :
- **S'M** :Solidar'Monde
- **t** : tonne
- **TPO** : Territoires Palestiniens Occupés
- **UE** : Union Européenne

INTRODUCTION

Selon la Banque Mondiale, les Palestiniens font partie des principaux destinataires par habitant de **l'aide étrangère** dans le monde. Cependant, les fonds étrangers ne parviennent pas à compenser l'impact paralysant des obstacles israéliens visant l'accès aux marchés et aux ressources. Par conséquent, l'Autorité Palestinienne (AP) est devenue dépendante des fonds octroyés par l'UE et d'autres bailleurs étrangers pour environ un tiers de ses dépenses. Pire encore, elle traverse actuellement une crise financière grave et la population palestinienne rurale demeure marginalisée et subit des violations permanentes et répétées de ses droits élémentaires.

Devant l'état de catastrophe humanitaire et d'étouffement programmé mis en place par la politique de l'Etat d'Israël, la FAdM a décidé en 2004, toujours dans le cadre de la mise en œuvre des droits de l'homme, de lancer une campagne Palestine : en s'impliquant sur des actions de plaidoyer et en appuyant ses partenaires palestiniens à travers le commerce équitable qui représente un moyen de conjuguer un soutien à la fois économique et politique aux paysans et plus largement au peuple palestinien (Artisans du Monde, 2010).

En tant qu'organisation de commerce équitable, Artisans du monde s'appuie sur le commerce comme un vecteur de changement pour des producteurs palestiniens en situation de précarité économique. Les débouchés équitables pour les produits agricoles et artisanaux de la population palestinienne, doivent contribuer à lui donner une autonomie financière et politique ainsi qu'à établir sa souveraineté alimentaire. La FAdM a soutenu jusqu'à aujourd'hui plusieurs filières équitables palestiniennes, à savoir l'huile d'olive du PARC (Palestinian Agricultural Relief Committees), le Maftoul (couscous), le Zaatar (mélange d'épices) et l'artisanat (Artisans du Monde, 2011).

La campagne s'appuie également sur des piliers éducatifs et politiques cherchant la sensibilisation et la mobilisation citoyenne en France pour dénoncer les politiques israéliennes d'oppression humaine et économiques sur le peuple palestinien (Artisans du Monde, 2008).

Le secteur agricole atteint représente 6,3% du PIB en 2010 contre 12,4% en 2004. Ce recul dans l'activité agricole menace la souveraineté alimentaire de la population palestinienne qui demeure dépendante des aides et des importations alimentaires.

Pour les palestiniens, la Vallée du Jourdain est considérée comme le grenier de la Palestine grâce à ses sols fertiles et sa richesse en eau. Elle se situe sur l'aquifère de l'est de la Cisjordanie. Sa superficie est de l'ordre de 2 400 km² (soit l'équivalent du département des Yvelines), soit 28% de la Cisjordanie et est peuplée de paysans qui furent historiquement aisés. L'agriculture dans la Vallée est de nature paysanne et s'oppose au système de plantations intensives (ARIJ, 2010). Elle se caractérise par sa production de dattes Medjool, connues pour leur goût raffiné, leurs qualités nutritives et leur richesse en vitamines et qui sont hautement appréciées par les consommateurs européens. La culture des palmiers dattiers est donc un élément vital pour la subsistance de la population palestinienne dans la Vallée du Jourdain.

Toutefois, cette culture fait face à plusieurs contraintes dans cette zone. En effet, la subsistance des producteurs ainsi que la durabilité de leurs activités sont menacées par plusieurs contraintes politiques (zone sous contrôle militaire israélien), économiques (accès entravé à l'eau et la terre, manque de main d'œuvre...), sociale (conditions de vie difficiles, zone peu peuplée à cause de la colonisation massive) et techniques (pollinisation, stockage, transport...). Malgré la valeur des dattes Medjool sur le marché international, les paysans palestiniens subissent toujours des conditions de vie difficiles et des pressions fortes de la part des autorités israéliennes.

Dans ce contexte, la promotion des dattes équitables sur le marché local et international permettrait de soutenir les producteurs palestiniens afin qu'ils puissent rester sur leurs terres : garantir un revenu suffisant, préserver la souveraineté alimentaire et contribuer à l'autonomisation de la filière. Ce travail s'intègre dans le cadre d'un projet conduit par la FAdM avec les associations AdM en Ile de France et en Rhône-Alpes dans le but de promouvoir l'agriculture de la Vallée du Jourdain et de lancer un nouveau produit, les dattes Medjool équitables au sein du réseau Artisans du Monde.

PARTIE 1 LA VALLEE DU JOURDAIN DANS LE CONTEXTE MONDIAL

1. L'agriculture de la Vallée de Jourdain sous occupation israélienne

La vallée de Jourdain se situe sur l'aquifère de l'est de la Cisjordanie. Sa superficie est de l'ordre de 2 400 km², soit 28% de la Cisjordanie. S'agissant de cette zone, quelques notions de base doivent être clarifiées pour bien comprendre le fonctionnement de son secteur agricole.

1.1. Contexte colonial en Cisjordanie et dans la Vallée du Jourdain

À l'issue des Accords d'Oslo, la Cisjordanie a été répartie en trois zones administratives censées être provisoires et transitoires.

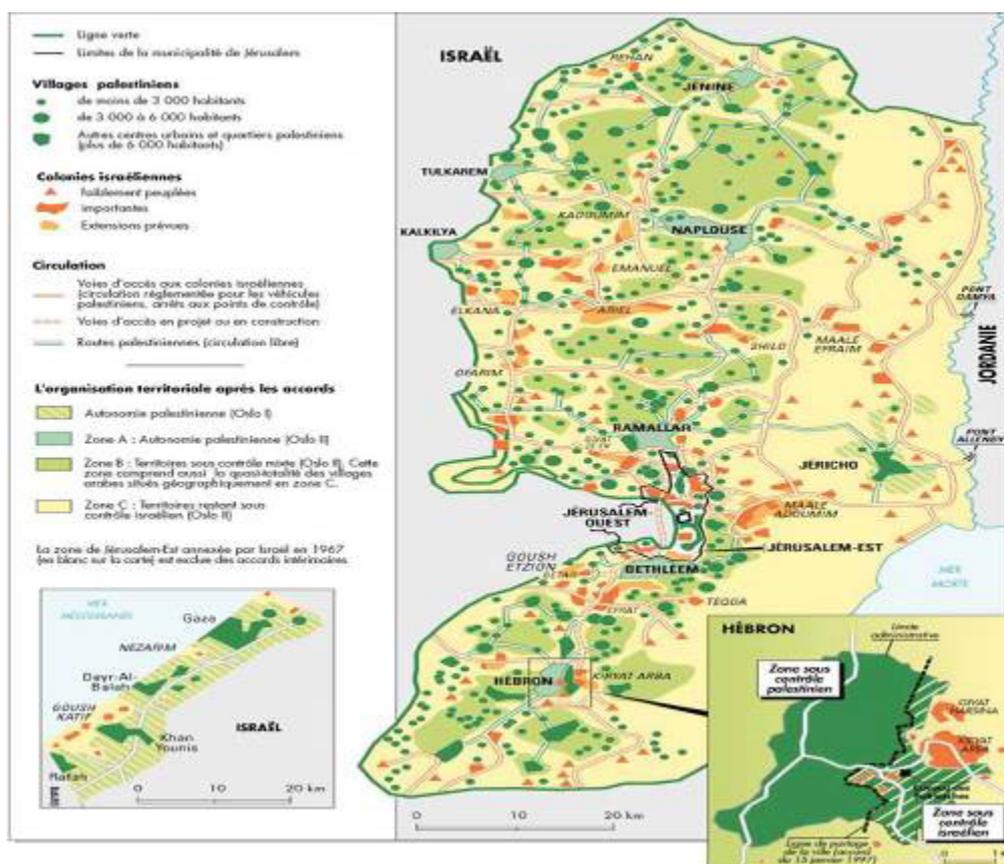


Figure 1. Les zones issues des accords d'Oslo (source : taayoush.be, 2013)

La « Zone A », qui couvre seulement 18 % de la Cisjordanie, est placée sous le contrôle civil et sécuritaire de l'Autorité palestinienne. La « Zone B » est sous contrôle civil palestinien et sous contrôle sécuritaire conjoint israélo-palestinien. La « Zone C » est quant à elle entièrement placée sous le contrôle civil et militaire du gouvernement israélien et c'est là que se trouvent les colonies israéliennes (Plateforme des ONG françaises pour la Palestine, 2013).

Couvrant 62 % de la Cisjordanie, la Zone C est la plus vaste et la seule zone contiguë qui relie 227 enclaves distinctes (A et B) (Banque mondiale, 2012). Pour traverser la Zone C, les Palestiniens doivent passer par plusieurs postes de contrôle. Cette zone abrite également la majorité des ressources hydriques ainsi que des pâturages et des terres agricoles.

Comme la carte le montre, les territoires palestiniens représentent des « îlots fragmentés et isolés faisant partie des zones A et B dans l'océan de la Zone C contiguë », telle est la déclaration de l'UE dans un rapport interne (APRODEV, 2012)

Les colonies israéliennes sont des communautés établies sur les territoires occupés par Israël depuis 1967. Aujourd'hui, plus de 500 000 colons israéliens vivent dans plus de 200 colonies en différentes régions de la Cisjordanie occupée. Parallèlement, les colonies ont été intégrées à Israël proprement dit, brouillant ainsi les frontières entre Israël et la Cisjordanie d'avant 1967 acceptées internationalement (APRODEV, 2012).

Selon la quatrième convention de Genève, il est « interdit à une puissance occupante de transférer ses citoyens vers le territoire occupé (article 49). Les Règlements de la Haye interdisent quant à eux à une puissance occupante d'effectuer des changements permanents dans la zone occupée sauf si ces changements répondent à des besoins militaires spécifiques, ou sauf s'ils sont effectués pour le bien de la population locale – donc, dans ce cas, de la population palestinienne) » (Cour internationale de Justice, 2004)

La politique israélienne de construction de colonies sur les territoires occupés entraîne des atteintes généralisées aux droits humains et nuit au développement des communautés palestiniennes. Des habitations palestiniennes sont démolies pour faire place à des colonies illégales, se soldant chaque année par le déplacement de centaines de personnes. Les colonies privent les Palestiniens de leur liberté de circulation et d'un accès à des ressources vitales comme l'eau et les terres agricoles (accès inégal à l'eau), ainsi qu'aux services de base, notamment aux hôpitaux. Par ailleurs, les démolitions privent les personnes de leur habitation, éliminent leurs moyens de subsistance et ont un immense impact psychosocial négatif

En instaurant des colonies, les gouvernements israéliens successifs ont établi en Cisjordanie un système discriminatoire à deux vitesses, les colons bénéficiant de tous les droits et privilèges attachés à la citoyenneté israélienne, tandis que les Palestiniens sont soumis aux lois militaires israéliennes qui les privent de leurs droits fondamentaux.

Encadré 1 : Pourquoi les colonies sont-elles illégales ?

1.2. Résultat de la colonisation : deux économies inégales

1.2.1. L'économie des colonies, avantagée

1.2.1.1. Soutien public

Les colonies ont établi des zones modernes dédiées aux secteurs agroindustriels et industriels qui produisent des marchandises à forte valeur destinées à être exportées vers l'UE et les marchés internationaux. Cela est en partie le résultat des **programmes incitatifs spéciaux** mis en place par le gouvernement israélien. La plupart des colonies sont classées par Israël « Zones de priorité nationale », un statut qui les rend éligibles à divers **avantages financiers** et autres **subventions**, notamment en matière de construction de logements, d'éducation et de développement local. Les avantages procurés aux colons sont considérablement plus importants que ceux qui sont destinés aux Israéliens vivant à l'intérieur des lignes d'avant 1967 (c'est-à-dire, avant la guerre des Six Jours).

En effet, selon l'ONG israélienne Peace Now, les subventions gouvernementales destinées aux autorités locales des colonies représentaient par habitant plus du double de celles allouées aux personnes vivant au sein d'Israël, tandis que les dépenses d'éducation par élève étaient 63 % plus élevées dans les colonies (Peace Now, 2012).

Les colons bénéficient d'**avantages dans le domaine agricole**, dont des subventions pouvant atteindre 25 % de l'investissement de création d'entreprises agricoles, et des **avantages fiscaux** sur les bénéfices allant de 25 à 30 % ainsi que sur les investissements – surtout employés par les exploitants agricoles des colonies de la Vallée du Jourdain dont la production est principalement destinée à être exportée vers l'Europe (APRODEV, 2012).

Ces dispositifs incitatifs ont un impact direct sur les entreprises des secteurs agricoles et agro-industriels opérant dans les colonies, dont celles qui exportent vers l'Europe, et leur offrent **un avantage concurrentiel significatif**. Par ailleurs, le gouvernement israélien consacre également des fonds considérables à la construction d'infrastructures pour les colonies, notamment à celle de routes spéciales qui permettent aux colons **d'accéder rapidement et sans entrave aux marchés israéliens et extérieurs**.

En plus, selon Peace Now, le gouvernement israélien dispose même d'une subvention spéciale pour le remboursement des exportateurs des colonies contraints de payer des droits d'entrée dans l'UE. Ce dédommagement a été introduit lorsque l'UE et l'Association européenne de libre-échange (AELE) ont décidé en 2005 d'exclure les importations de produits issus des colonies du régime d'admission en franchise.

1.2.1.2. Accès libre à l'eau

Israël continue d'afficher une répartition extrêmement inégale des ressources hydriques en Cisjordanie, qui bénéficie aux colons et pénalise les Palestiniens. Israël extrait l'eau cisjordanienne à un rythme tel que la quantité d'eau accessible aux Palestiniens a baissé (Banque mondiale, 2009). En même temps, des restrictions imposées par les Israéliens empêchent les Palestiniens de creuser de nouveaux puits et de développer leur secteur hydrique

pour pouvoir subvenir à leurs besoins. Les Israéliens se sont vu attribuer quatre fois plus d'eau provenant des aquifères cisjordanien partagés que les Palestiniens. Dans la pratique, la quantité d'eau extraite par Israël est jusqu'à 80 % supérieure à l'attribution convenue en vertu des Accords d'Oslo. Du fait de l'extraction excessive à laquelle s'adonnent les Israéliens, conjuguée aux restrictions visant le développement du secteur hydrique et du forage palestinien, la quantité d'eau extraite par les Palestiniens de 1995 à 2007 a baissé de 4 %, alors même que la population palestinienne augmentait de moitié, d'après la Banque mondiale. L'accès inégal à l'eau permet aux exploitations agricoles des colons israéliens d'être riches et bien irriguées, au détriment de l'agriculture palestinienne.

Dans la Vallée du Jourdain, l'état d'Israël a creusé de profonds puits pour les besoins des activités agricoles de ses colonies qui sont gourmandes en eau et tournées vers les exportations. Moins de 10 000 colons de la région utilisent un quart de la totalité de l'eau consommée par l'intégralité de la population palestinienne de Cisjordanie, soit quelque 2,5 millions de personnes (APRODEV, 2012)

1.2.1.3. Main d'œuvre palestinienne sous-payée

Suite aux entraves multiples mises à leurs activités (à une situation économique palestinienne entravée), de nombreux Palestiniens n'ont guère d'autre solution que de chercher un emploi dans les colonies qui sont justement à l'origine de leur pauvreté et de leur manque de perspectives. En revanche, l'économie des colonies israéliennes bénéficie de l'exploitation de la main-d'œuvre palestinienne.

Selon Oxfam International, 2012, au moins 9 500 Palestiniens travaillent dans des exploitations agricoles implantées dans des colonies, qui dans certains cas ont été construites sur des terres dont ils ont été expropriés. Ironiquement, certains agriculteurs palestiniens sont devenus de fait des employés de ferme sur les terres qui leur appartenaient. Les travailleurs palestiniens (payés en moyenne entre 2 à 4,80 \$ de l'heure) font souvent l'objet d'actes de discrimination et d'atteintes à leurs droits et sont moins payés que les ouvriers israéliens (le salaire minimum en Israël est actuellement de 6 \$ de l'heure) (APRODEV, 2012).

Mehola est une des plus étendues et plus anciennes plantations coloniales de la vallée du Jourdain. Située à proximité du village palestinien d'Ein el Beida, elle a quasiment fini par l'encercler. Cette plantation s'étend sur près de 1 200 ha de terrain. On y trouve des plantations de bananes (besoin en eau très fort), des plantes aromatiques (sauge, thym citron, sarriette, thym, marjolaine), agrumes (citronniers et orangers), deux grosses usines de transformation et près de 40 usines d'emballages (dont Carmel, Naan, etc).

Près de 600 travailleurs palestiniens sont employés dans cette plantation. Ils sont originaires des villages alentours. Avant, ils étaient fermiers eux-mêmes. Nous avons eu la chance de pouvoir converser avec certains d'entre eux. Ils arrivent à 6h du matin et partent à 17h (lorsque c'est la saison calme), avec une heure de pause pour le déjeuner. Ils sont rémunérés autour de 90 shekels (soit 18€ la journée soit 1,8 €/h) mais sont payés en réalité dans les délais que choisissent les colons. Ils n'ont bien sûr aucune certitude d'être « choisis » le lendemain, ils n'ont aucune assurance, ni aucuns autres avantages sociaux, bien évidemment.

En tout ce sont 9000 Palestiniens qui travaillent dans les plantations coloniales de la VJ suite à une perte de leur terre, ou l'impossibilité de cultiver par manque d'eau.

Encadré 2 : témoignage suite à la visite de la plantation Mehola

1.2.1.4. Accès privilégié au marché européen et accord bilatéral avec l'UE et AELE

Relations économiques de l'Europe avec l'état d'Israël et ses colonies :

- Depuis 1993, il existe entre l'AELE et Israël un accord qui accorde des préférences douanières à Israël afin que ce pays puisse offrir ses produits à des conditions préférentielles sur le marché de l'AELE. Par ailleurs, l'accord d'association UE-Israël autorise les produits israéliens à entrer sur le marché de l'UE moyennant des droits d'importation réduits. Par conséquent, les produits provenant des colonies israéliennes implantées dans le territoire palestinien occupé ne peuvent et ne devraient pas bénéficier d'un accès préférentiel au marché de l'UE.
- Toutefois, Israël, qui considère que les colonies font partie de son territoire, désigne l'origine de tous les produits exportés, y compris de ceux en provenance des colonies, comme étant « Israël ». Par conséquent, l'UE et l'AELE (L'Association européenne de libre-échange) ont du mal à respecter leur propre obligation d'exclure d'un régime préférentiel les marchandises qui proviennent des colonies.

L'UE, destination de 20 % de la totalité des exportations israéliennes, est le premier partenaire commercial d'Israël. Il est difficile de déterminer le volume exact des exportations en provenance des colonies vers l'UE étant donné que l'UE ne recueille pas de données distinctes pour les colonies.

Le ministre israélien des Affaires étrangères a toutefois fait savoir à la Banque mondiale (2012) que les exportations des colonies vers l'UE se montaient à 300 millions \$ par an (230 millions €). Selon APRODEV (2012), il est probable que si la valeur des exportations des colonies vers l'Europe devait également inclure les produits entièrement ou partiellement produits ou emballés dans les colonies, ce chiffre serait **considérablement plus élevé**.

En outre, les exportations des colonies vers l'UE dépassent largement les exportations palestiniennes vers l'UE, dont la valeur annuelle moyenne a atteint les 15 millions € sur les cinq dernières années (en moyenne sur cinq ans sur la période 2007-2011). (DG Commerce de la Commission européenne, 2011)

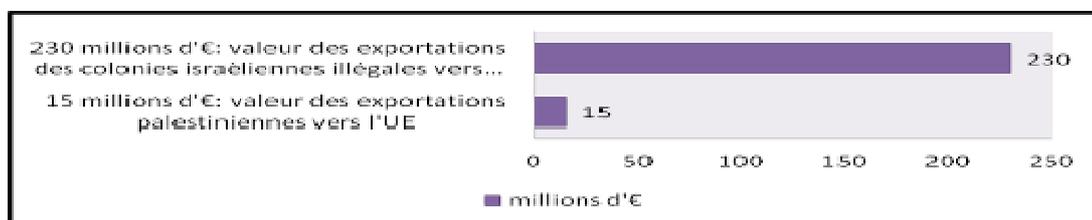


Figure 2. Comparaison entre les exportations palestiniennes / colonies israéliennes illégales vers l'UE en 2011
(source APRODEV, 2012)

En effet, si on utilise le chiffre communiqué par la Banque mondiale, la valeur des exportations des colonies illégales vers l'UE **est une quinzaine de fois supérieure** à la valeur des exportations palestiniennes. Plus de 4 millions de Palestiniens et plus de 500 000 colons israéliens vivent dans le territoire occupé. Par conséquent, par habitant, l'UE importe au moins 100 fois plus par colon que par Palestinien (APRODEV, 2012).

En important beaucoup plus de marchandises en provenance des colonies qui profitent de l'occupation que des producteurs qui vivent sous l'occupation, l'Europe contribue à pérenniser le système discriminatoire ainsi qu'à la viabilité économique et la croissance de plusieurs colonies illégales au détriment des communautés palestiniennes.

Pour résoudre ce problème, et selon la Commission européenne, l'UE et l'AELE disposent, depuis 2005, d'un « Arrangement technique » qui permet aux autorités douanières européennes d'identifier les marchandises issues des colonies et de les exclure du régime préférentiel. Pour la plupart des autorités douanières européennes, la vérification des marchandises issues des colonies ne constitue pas une priorité, et étant donné le volume des importations en provenance d'Israël, elles ne sont pas dotées des ressources adéquates pour assurer ce contrôle. (APRODEV, 2012)

Les principaux produits agricoles issus des colonies et commercialisés en Europe : parmi les produits agricoles cultivés dans les colonies, figurent les dattes, les raisins, les poivrons, les fines herbes fraîches, les fleurs coupées, les avocats, les agrumes, les tomates, les aubergines, les concombres et les pommes de terre (Who Profits, 2012).

Les produits agricoles frais des colonies sont exportés vers l'Europe par des entreprises israéliennes qui se fournissent à la fois en Israël et dans les colonies. **Mehadrin** est actuellement la plus grosse entreprise israélienne qui exporte des fruits et des légumes vers l'UE et le monde entier, suivie d'Arava Export Growers. Ces deux entreprises sont connues pour être actives dans les colonies de la Vallée du Jourdain. **Hadiklaim** est le principal exportateur israélien de dattes qui proviennent en grande partie des colonies (Who Profits, 2012). Dans la plupart des pays européens qui ne disposent pas de directives d'étiquetage claires et où les supermarchés continuent de s'approvisionner en marchandises provenant des colonies, le consommateur est généralement incapable de savoir si les fruits et légumes marqués « Israël » proviennent d'Israël ou des colonies.

1.2.2. Economie et agriculture palestiniennes paralysées

En vertu du Protocole de Paris, signé en 1994 dans le cadre du processus de paix d'Oslo et reconnu par Israël comme la base formelle des relations économiques avec l'Autorité palestinienne, **les Palestiniens ont le droit d'exporter leurs produits sans restrictions et devraient bénéficier d'un traitement identique à celui dont font l'objet les exportateurs israéliens**. L'UE et l'AELE disposent toutes les deux d'accords commerciaux avec les Palestiniens qui octroient à ces derniers un accès préférentiel au marché européen, y compris un accès exonéré de droits de douane pour les produits industriels (Accord d'association intérimaire entre l'AELE et l'OLP, 1998).

En 2011, l'UE a également étendu l'accès exonéré de droits de douane à la plupart des exportations agricoles (sauf les fruits et légumes), des produits agricoles transformés, des poissons et des produits de pêche des territoires palestiniens (Le Monde.fr et l'Agence France-Presse 2011). Signé pour une période de dix ans, l'accord sera révisé dans cinq ans et pourra éventuellement être renouvelé.

Toutefois, cet accord demeure symbolique en ce sens qu'une grande partie de la production agricole est non transformée à cause du manque de moyens techniques et que les Palestiniens restent tributaires d'Israël pour une grande partie de leurs échanges commerciaux (étant donné que) l'Autorité palestinienne ne contrôlant qu'une part

de la Cisjordanie. Les lourdes restrictions israéliennes reviennent ainsi à invalider l'accord communautaire passé avec les Palestiniens, affectant chaque aspect de leurs activités commerciales et maintenant leurs exportations vers l'Europe à un niveau minimum. Ces restrictions pourraient être résumées en 3 points :

1.2.2.1. Des entraves pour l'accès à la terre et à l'eau

Ce sont des restrictions particulièrement gênantes pour le secteur agricole palestinien. Ainsi, selon la CNUCED, *l'économie palestinienne* a perdu l'accès à 40 % des terres de Cisjordanie, 82 % de sa nappe phréatique, et plus des deux tiers de ses terres de pâturage, ce qui a entravé l'agriculture palestinienne « a été dévastateur (CNUCED, 2012).

Selon Oxfam International, les restrictions affectant l'accès à l'eau rendent les produits palestiniens bien plus onéreux à produire que ceux des colonies. Les citernes d'eau utilisées par les agriculteurs palestiniens pour collecter l'eau de pluie sont souvent démolies par les autorités israéliennes, ce qui limite encore davantage leur capacité à produire diverses cultures.

De nombreux agriculteurs palestiniens n'ont d'autre solution que d'acheter de l'eau vendue par des camions citernes mobiles, qui coûte jusqu'à cinq fois plus que l'eau obtenue par un approvisionnement normal (APRODEV, 2012), d'où une hausse du coût de leurs produits et une baisse de leur compétitivité. Globalement, le manque d'accès à l'eau a entraîné une chute de la viabilité de l'activité agricole et une perte des moyens de subsistance. L'exploitation par Israël des ressources hydriques du territoire occupé aux dépens de la population locale constitue une atteinte systématique au droit international (MA'AN, Development Center, 2012 et Nation unies, 2011)

1.2.2.2. Une interdiction sur les articles à double usage

Israël interdit aux Palestiniens d'importer toute une série d'articles « à double usage » dont des produits chimiques et des engrais utilisés dans les usines et dans l'agriculture. Par conséquent, les palestiniens sont contraints de se tourner vers des alternatives plus coûteuses ou moins performantes qui augmentent encore davantage leurs coûts de production et ont souvent des impacts négatifs encore plus importants sur l'environnement à long terme. D'après le rapport de la CNUCED, les restrictions relatives à l'engrais entraînent une perte de la productivité agricole se situant entre 20 % et 33 %.

1.2.2.3. Des obstacles à la circulation des marchandises

Selon Oxfam International, toutes les marchandises palestiniennes destinées à Israël ou à d'autres pays doivent passer par des postes de contrôle israéliens où elles sont déchargées des véhicules palestiniens et font l'objet d'une vérification poussée avant de pouvoir être remises dans un véhicule israélien de l'autre côté (c'est le système de « transbordement »). Il s'agit là d'une opération extrêmement chronophage au cours de laquelle les marchandises sont souvent endommagées, en particulier, **les produits agricoles frais périssables** qui ont une durée d'utilisation assez courte. Les marchandises palestiniennes destinées aux marchés internationaux passent ensuite par des terminaux dans les ports ou aéroports israéliens où elles font face à de nouveaux aléas, obstacles et retards excessifs. **Tous ces obstacles réduisent significativement la compétitivité des produits palestiniens et augmentent l'imprévisibilité de leurs délais de livraison et de leur qualité.**

Une étude palestinienne citée par la Banque mondiale a estimé le coût total des restrictions israéliennes à 6,9 milliards \$ en 2010, soit 85 % du PIB palestinien. Autrement dit, si les restrictions étaient levées, l'économie palestinienne serait deux fois plus importante qu'elle ne l'est aujourd'hui. (Ministère palestinien de l'Économie nationale et Institut de recherche appliquée de Jérusalem ARIJ, 2011). Par conséquent, et selon la BM (2012), les restrictions israéliennes « demeurent le principal obstacle à une croissance économique durable » dans les TPO. Conséquence de ces restrictions : les exportations palestiniennes, qui dans les années 1980 représentaient plus de la moitié du PIB palestinien, se montent ces dernières années à moins de 15 % du PIB, réduisant ainsi à néant tout bénéfice qui pourrait être dégagé de l'accord commercial préférentiel que l'UE a conclu avec les Palestiniens. Il en résulte une situation où l'Autorité palestinienne est dépendante des sommes importantes que lui octroient l'UE et d'autres donateurs étrangers et qu'elle est aujourd'hui confrontée à une crise fiscale grave.

« Nous habitons à proximité du check point de Hamra, sur la route entre Al Jiftlik al Musaffah et Naplouse. Nous sommes installés sur cette terre depuis 40 ans. Nous sommes sous couvre-feu : à partir de 20h, plus personne ne peut sortir de la maison. Toute la zone alentour est gardée par des militaires qui font des rondes, sans parler des caméras de surveillance pour « protéger » les colonies. On subit des incursions militaires tous les deux jours environ : les soldats du check point rentrent dans la maison et demandent nos papiers d'identité. C'est absurde, c'est toujours les mêmes ... Nous sommes une soixantaine de personnes à vivre ici, c'est toujours long. Nous sommes en train de construire une extension en dur pour la maison, nous ne pouvons pas tenir tous ici ... nous avions déjà tenté plusieurs fois mais, à chaque fois, elle a été détruite sous prétexte que nous n'avions pas d'autorisation du gouvernement israélien.

Je suis berger, je produis du fromage de brebis, je le vends à Naplouse. Je n'ai plus le droit d'emmener pâturer mes bêtes dans la montagne : c'est la zone C. Les jeeps poursuivent les bêtes, les colons les prennent lorsqu'elles s'approchent trop des colonies. Nous n'avons jamais reçu les déclarations de confiscation de bétail. Un peu plus au Nord, vers Khirbet ar Ras Al Ahmar, l'armée a creusé sur environ 5 kilomètres, une tranchée de 5 à 6 mètres de profondeur (voir les photos). Ce qui pour nous, bergers, prend l'effet d'un mur : le bétail ne peut plus circuler, les charrettes et les voitures non plus. Les accidents de bêtes sont nombreux. Les colons disent que c'est pour se protéger des palestiniens de la zone A. à cet endroit, d'ailleurs, deux déclarations de zonages se superposent : celui de la zone A (interdiction formelle de pénétration des citoyens Israéliens), mais juste devant, on trouve le message que cette zone est une zone d'entraînement militaire, interdite de circulation. Il y a une tranchée similaire, autour de Jéricho, qui part du sud-ouest et qui remonte jusqu'au nord-est.

Voilà pourquoi nous n'osons plus amener les bêtes au pâturage. Alors, je dois acheter du fourrage et du foin, Je dois aussi acheter de l'eau (160 shekels/m³). Cela baisse considérablement ma marge, car je ne peux pas vendre le fromage plus cher. »

Encadré 3 : Témoignage d'une famille de bédouins - famille Besharat

La maison de cette famille se trouve au cœur d'une plantation coloniale. Toutes les routes qui mènent à cette maison sont des routes qui desservent les champs et les serres de la plantation... La famille Khaldoun est, à l'origine, une famille de bédouins (ils ont des chèvres). La plantation de Mehola (une des premières plantations coloniales de la vallée) qui s'est étendue tant et si bien que tous les accès au village pour cette famille sont sous surveillance israélienne. Interview du grand fils Daraghmeh :

Quel est le problème le plus récurrent ?

« Il y en a plusieurs, mais le pire, c'est le lac d'eaux usées que la colonie a décidé d'établir à l'entrée de chez nous. Sont rejetées les eaux agricoles, chargées d'intrants chimiques ... ça empeste nuit et jour (effectivement, nous, les visiteurs, nous peinons à respirer l'air libre. De plus, on aperçoit un cadavre d'âne gisant à la surface de l'eau, attirant tout un tas de mouches et de bêtes...). Les enfants et nous même avons des problèmes respiratoires, depuis le temps que nous respirons cette puanteur. »

Quel est le comportement des colons à votre égard ?

« On subit des incursions militaires nocturnes assez fréquentes par les patrouilles qui « protègent » les colons. A chaque fois qu'un vol est commis à la plantation, nous sommes accusés. Nous avons des visites des colons eux-mêmes : ils restent là des heures à nous interroger, ils inspectent toute la maison ... puis ils repartent. »

Etes-vous libres de vos mouvements ?

« Personne n'est libre de ses mouvements sous occupation ! Pour nous c'est pire ! D'abord, il y a le chemin de l'école (quoiqu'au retour, les enfants sont tranquilles, c'est la pause, aucun colon en vue !), puis des courses, on est obligés de traverser la colonie pour sortir. On se fait arrêter tout le temps. Je ne compte plus le nombre d'amendes de 3000 NIS j'ai reçues pour « présence en zone interdite ». Je ne peux pas payer, évidemment ! Ensuite, nous ne pouvons plus faire pâturer le troupeau... Où le ferions-nous ? Nos terres sont maintenant cultivées par eux. Nos chèvres ne sortent pas de leur enclos, nous devons acheter le fourrage, nous n'avons même pas d'espace pour le faire pousser nous-même ! Ça revient très cher, le fromage n'est plus rentable ! Le pire, c'est que des fois nous sommes obligés, par manque d'argent, d'aller travailler dans la plantation, à contrecœur, bien sûr, mais a-t-on le choix ? ; ils nous connaissent, déjà ils ont pris nos terres, ils pourraient nous laisser tranquilles ... ».

Encadré 4 : Témoignage de la famille Khaldoun, village de Ein El Beida (nord de la vallée)

1.3. Implications de la colonisation sur l'agriculture et la culture des dattes dans la Vallée du Jourdain

1.3.1. Agriculture dans la Vallée du Jourdain

En raison de son climat et de sa richesse en ressources hydriques, la Vallée du Jourdain est la principale région agricole de Cisjordanie et elle pourrait être appelée à devenir le grenier d'un futur État palestinien. Cependant, les colons israéliens contrôlent et exploitent aujourd'hui la plupart de ses ressources foncières et hydriques (EWASH, 2013). L'état d'Israël a classé 94% de la superficie de la Vallée du Jourdain en tant que zone C.

Cette zone est considérée comme une priorité dans la politique d'occupation du gouvernement israélien. La force militaire a instauré 4 check-points (Tayasir, Hamra, Ma'ale Efrayimet et Yitav) afin d'isoler la Vallée du Jourdain et couper toute sorte de contact avec le monde extérieur (B'Tselem, 2008). Une des implications de cet encerclement est l'interdiction pour les palestiniens non-résidents de à la Vallée du Jourdain de se rendre dans celle-ci. En outre, les palestiniens qui sont propriétaires des terres dans la VJ mais qui n'y résident pas sont obligés de demander des permis pour pouvoir les visiter.

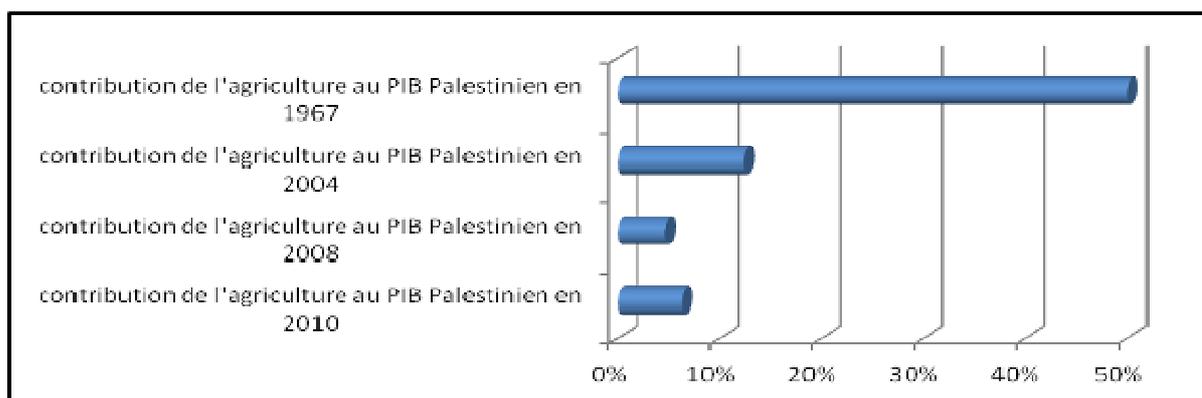


Figure 3: Evolution de la contribution de l'agriculture au PIB palestinien entre 1967 et 2010

En 1969, le secteur agricole représentait plus de la moitié du PIB palestinien, tandis qu'en 2008, il n'en représentait plus que 4,6% et 6,3% en 2010 (Palestine Economic Policy Recherche Institute, 2010). Les colons y ont établi des exploitations agricoles modernes qui génèrent d'importants volumes de produits, essentiellement destinés à l'exportation. La valeur de la production agricole de la Vallée du Jourdain est estimée à environ 500 millions de shekels (100 millions €) par an. (Conseil régional de la Vallée du Jourdain, octobre 2012)

- Les principaux produits agricoles sont les dattes, le raisin, les poivrons et les fines herbes fraîches (APRODEV, 2012).
- Plus de 80 % des dattes et 70 % du raisin provenant des colonies de la Vallée du Jourdain sont destinées à l'exportation. (APRODEV, 2012)
- Selon Who Profits (2012), les fines herbes fraîches des colonies de la Vallée du Jourdain sont toutes destinées à l'exportation et constituent environ la moitié de toutes les exportations israéliennes de cette denrée ; 80 % de ces herbes sont exportées vers l'Europe (principalement vers la France, la Suisse, les Pays-Bas et les pays scandinaves).

En plus de fournir la plupart des produits agricoles des colonies exportés vers l'Europe, la Vallée du Jourdain est une région où l'expansion des colonies rend la vie des communautés palestiniennes particulièrement difficile et où les inégalités entre colons et Palestiniens sont les plus extrêmes. Les colons israéliens représentent 13 % de la population de la Vallée du Jourdain mais contrôlent en réalité 86 % de ses terres. Les appropriations illicites de terres, les démolitions et les déplacements de populations sont autant de phénomènes qui se sont accélérés ces dernières années (APRODEV, 2012). Le gouvernement israélien a également débattu d'un projet consistant à accroître de 130 % l'octroi des terres destinées à être cultivées par les colons de la Vallée du Jourdain, et à augmenter de 20 % leur attribution d'eau (WhoProfits, 2012). La demande européenne de fruits et légumes des colonies contribue à ces nouveaux éléments.

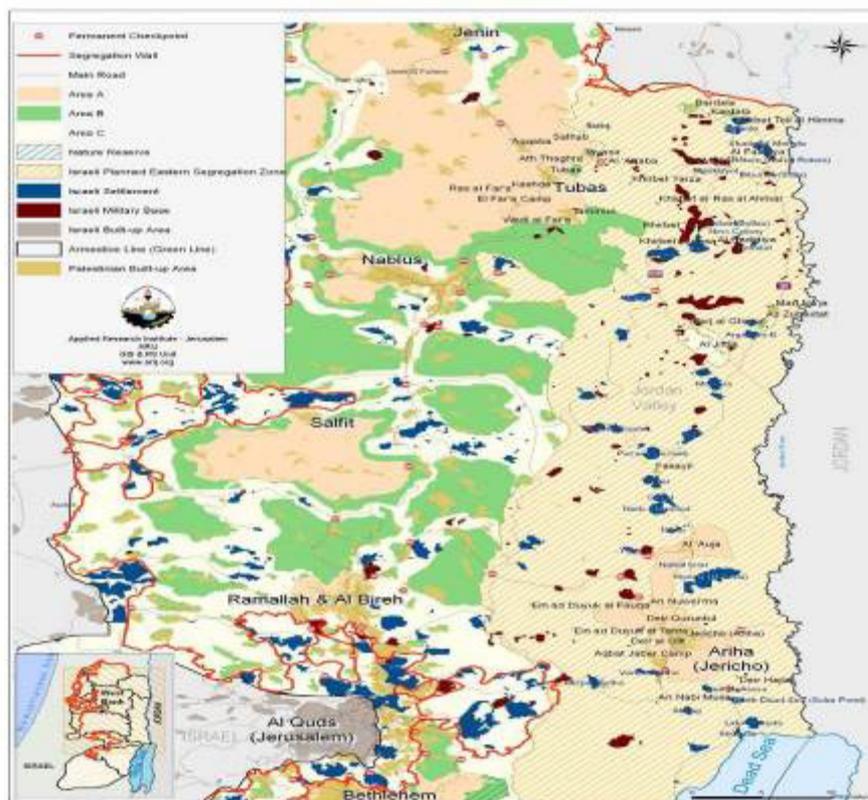


Figure 4. Les villages de la Vallée du Jourdain

Quant aux bédouins (paysans) palestiniens, leur activité agricole est familiale et de subsistance qui se base essentiellement sur la culture du palmier dattier, de l'olivier et sur l'élevage ovin. Des petits agriculteurs palestiniens de Bardala et Ein El Beida au nord de la VJ cultivent également les dattiers ainsi que les agrumes. (ARIJ, 2010). Toutefois, il est à noter que les grandes exploitations agricoles palestiniennes n'ont pas fait encore l'objet des études sur l'agriculture de la VJ.

1.3.2. Culture des dattes dans la Vallée du Jourdain

Les dattes de la vallée occupée du Jourdain sont l'un des principaux produits agricoles des colonies, et on les retrouve sur les étals des supermarchés du monde entier.

Plus de 80 % des dattes cultivées dans les colonies de la Vallée du Jourdain sont destinées à l'exportation. En 2011, les exportations mondiales de dattes israéliennes ont atteint les 25 000 tonnes, dont 12 000 cultivées dans des colonies de la Vallée du Jourdain (APRODEV, 2012). Une grande partie de ces dattes sont les fameuses dattes Medjool. Israël produit plus de 50 % des dattes Medjool du monde, **dont la moitié dans des colonies de la Vallée du Jourdain.** (Who profits, 2012)

Offrant un contraste saisissant avec les volumes de dattes provenant des colonies israéliennes, les Palestiniens produisent quelque 2 500 tonnes de dattes dans le territoire occupé, dont environ 300 tonnes sont exportées, pour la plupart vers les pays du Golfe (APRODEV, 2012)

Nous rappelons que le principal exportateur israélien de dattes est l'entreprise Hadiklaim. Toutes les dattes de Hadiklaim semblent porter la mention « Produit d'Israël », ce qui fait que le consommateur a du mal à établir une distinction entre les dattes en provenance d'Israël proprement dit et celles de la vallée occupée du Jourdain.

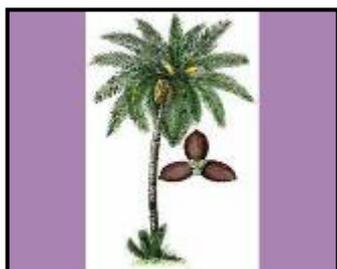
« Grâce » à de vastes subventions gouvernementales pour le secteur agricole des colonies, les colons israéliens ont pu établir des exploitations industrielles de dattiers et inonder les marchés. En revanche, les Palestiniens de la Vallée du Jourdain sont confrontés à des restrictions relatives à l'utilisation des terres et de l'eau ainsi qu'à la construction, ce qui fait que les exploitations palestiniennes ne sont pas concurrentielles selon les règles du marché.

Contraintes techniques et de circulation : Ne disposant pas de méthodes adéquates de stockage et de réfrigération, les cultivateurs palestiniens sont contraints de vendre rapidement leurs produits. Les postes de contrôle israéliens et autres obstacles à la libre circulation des marchandises jusqu'aux marchés représentent de véritables défis pour l'agriculture et le secteur dattier palestinien.

Toutefois, la culture des dattes semble être un choix stratégique pour maintenir la présence des palestiniens et leur agriculture dans la Vallée du Jourdain. Faute d'un approvisionnement adéquat en eau, rares sont les autres produits que les Palestiniens peuvent cultiver (Palestine Solidarité, 2012). Alors que les exploitants agricoles des colonies ont le droit de creuser de nouveaux puits profonds, les limitations imposées aux palestiniens en matière d'utilisation de l'eau signifient que ceux-ci se retrouvent avec des puits plus anciens et peu profonds qui renferment une eau salée et saumâtre. Les dattes sont l'un des rares produits agricoles pouvant résister à une eau de si piètre qualité. Étant donné qu'elles sont surtout vendues sous forme de fruits semi-secs, elles se gardent plus longtemps et peuvent résister aux longs retards auxquels sont soumises les exportations de marchandises palestiniennes aux postes de contrôle israéliens et dans les terminaux portuaires.

2. Marché des dattes dans le monde et en Palestine

2.1. Quelques données sur le palmier dattiers et les dattes



Le Palmier dattier ou Dattier (*Phoenixdactylifera L.*) est une plante monocotylédone de la famille des Arécacées (Palmiers) et de la sous-famille des Coryphoideae. Il possède un stipe (tronc) monopodique qui ne se ramifie pas. Dote d'un simple bourgeon terminal lui assurant une croissance longitudinale, le palmier dattier peut atteindre de 20 à 30 mètre et **vivre 100 à 150 ans** (selon la variété). Son feuillage est persistant et épineux. Le palmier est originaire du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord, et largement cultivé pour ses fruits : les dattes. Tous les phœnix sont des arbres dioïques. Les sexes sont séparés, il existe donc des pieds males donnant du pollen et des pieds femelles produisant les fruits, les dattes. La fleur apparaît d'abord sur les sujets femelles (c'est une grappe de couleur blanc-crème) et demande des températures très élevées pour produire les dattes.

Sur le plan botanique, les dattes sont des baies (car leurs péricarpes sont entièrement charnus) de forme ovale de 3 à 6 cm de long (selon les variétés). La chair très sucrée entoure la graine. Récoltées en automne, leur couleur varie du rouge lumineux au jaune lumineux selon les variétés ; elles seront ensuite séchées au soleil. Un palmier dattier peut produire de 10 à 100 kg par an et il existe plus de 300 variétés de dattes dont les célèbres Medjool, Deglet-Nour ou d'autres variétés communes (comme Kenta, Alligh, Khouat Alligh, Hayani, Bahri...).



2.2. Un marché mondial des dattes caractérisé par la différenciation variétale

Il s'avère opportun d'examiner le marché mondial des dattes afin d'avoir une idée claire sur ses principaux acteurs (producteurs, exportateurs, importateurs...) et pour pouvoir positionner la production palestinienne dans ce contexte mondial.

2.2.1. Production

La production mondiale de dattes, essentiellement en Moyen-Orient et en Afrique du Nord, varie autour de 6,5 à 7 millions de tonnes par année et a plus que doublé depuis les années 1980. Cela place la datte au 5^e rang des fruits les plus produits dans les régions arides et semi-arides, après les agrumes, la mangue, la banane (dont la production mondiale était de l'ordre de 105 millions de tonnes en 1011) et l'ananas. Elle arrive au premier rang parmi les fruits séchés, avant les raisins, les figues et les pruneaux. Selon les statistiques de la FAO, les 16 premiers producteurs de dattes sont classés comme suit :

rang	pays	Production (en Tonnes)
1	Egypt	1373570
2	Saudi Arabia	1122820
3	Iran (Islamic Republic of)	1016610
4	United Arab Emirates	900000
5	Algeria	690000
6	Pakistan	557279
7	Iraq	619182
8	Oman	268011
9	Tunisia	180000
10	China	150000

Tableau 1. Production mondiale en volume des dattes par pays en 2011 (Source FAO Stat)

La majorité des palmiers se trouve répartie entre le moyen orient et l'Afrique du Nord. En effet, 35% des dattes produites en 2011 dans le Monde (2 565 999 tonnes) viennent du Bassin méditerranéen, dont une part conséquente en Egypte, premier pays producteur avec 1,3 million de tonnes. Toutefois, les 90% de la production égyptienne sont consommés localement, notamment comme aliment pour le bétail. L'Algérie, avec 690.000 tonnes de la production, est au 5^{ème} rang mondial, devancée par les Émirats arabes unis (900.000 tonnes) l'Iran (1 016 610 tonnes) et l'Arabie Saoudite (1 122 820 tonnes).

2.2.2. Exportation

rang	pays	quantité (tonnes)	Valeur unitaire (\$/tonne)
1	Tunisie	84282	2374
2	Iran (Islamic Republic of)	106760	1255
3	Saudi Arabia	73362	1065
4	Israel	12676	5000
5	Pakistan	121681	400
6	Iraq	120123	299
7	France	11514	2789
8	United States of America	4385	5779
9	United Arab Emirates	237898	94

Tableau 2. Les principaux exportateurs des dattes en 2010 (Source FAO Stat)

La Tunisie, produisant un peu moins de 2% des dattes dans le monde mais premier producteur de Deglet Nour, est le premier exportateur mondial avec un prix unitaire de 2374 \$/t. Toutefois, Israël et les USA qui exportent respectivement leurs dattes à 5000 et 5779 \$/t sont les deux pays qui valorisent le plus leurs exportations à l'unité et sont les premiers producteurs de dattes Medjool.

Comme le montre le tableau ci-dessus, les pays qui exportent le plus de dattes (en volume) ne sont pas forcément les plus grands exportateurs en valeur : ceci montre que le marché des dattes est caractérisé par une **différenciation variétale**. Certaines variétés, telles que Deglet Nour et Medjool sont beaucoup plus rentables que d'autres telles que les variétés communes. D'autre part, **la préférence variétale varie d'un marché à un autre** : à titre d'exemple, les variétés communes sont beaucoup plus appréciées par les consommateurs anglais que les consommateurs français, qui préfèrent la variété Deglet Nour. Il est à noter que certains pays européens tels que la France et l'Italie importent des dattes en vrac et **les réexportent** vers le marché européen après les avoir conditionnées. Les prix de vente par tonne sont respectivement de l'ordre de 2789 et 6229 \$.

2.2.3. Importation

2.2.3.1. Dans le monde

rang	pays	(tonnes)	(1000 \$)	(\$/tonne)
1	India	193467	95042	491
2	Morocco	51449	77894	1514
3	France	28171	72011	2556
4	Malaysia	17980	36120	2009
5	United Kingdom	12827	33248	2592
6	Italy	8980	30261	3370
7	Russian Federation	20814	29166	1401
8	Germany	9539	27438	2876
9	United Arab Emirates	227726	25613	112

Tableau 3. Les principaux importateurs des dattes en 2010 (Source FAO Stat)

En volume, l'Inde est le premier importateur mondial (193 467 t) suivi par le Maroc avec 51449 t. L'importation européenne des dattes représente 10% des volumes de dattes importées dans le monde, mais 35% en valeur des importations mondiales.

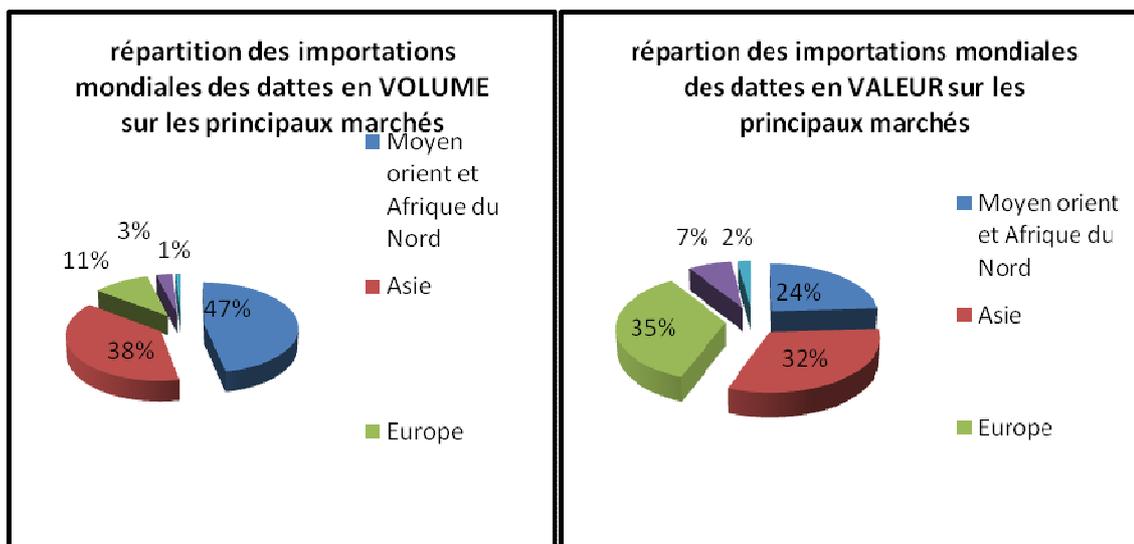


Figure 5 et 6 : Comparaison entre les répartitions des importations des dattes en Volume et en Valeur

En termes de valeur, le marché européen valorise mieux les importations de dattes (35% du total de la valeur mondiale) alors que ses importations ne dépassent pas le ¼ des importations du Moyen Orient et de l’Afrique du Nord, premier marché d’importation de dattes en volume. Par ailleurs, la France, la Grande Bretagne, l’Allemagne, l’Italie et l’Espagne représentent ensemble plus de 83% des volumes de dattes importées en Europe, en progression régulière d’environ 4% par an depuis 1990 (FAO, 2000).

2.2.3.2. Les principaux fournisseurs de l’Europe (importations extra et intra-communautaire)

Rang	Area	Quantité (tonnes)	Valeur (1000 \$)	Unit (\$/tonne)
1	France	28171	72011	2556
2	GB	12827	33248	2592
3	Italy	8980	30261	3370
4	Germany	9539	27438	2876
5	Spain	7115	22272	3130

Tableau 4 Les principaux importateurs européens des dattes en 2010 (source FAO Stat)

Peu homogènes, les importations européennes varient par pays dans des proportions importantes en corrélation avec leur potentiel économique et humain. Il est en effet clair que ce sont les pays les plus fortement peuplés qui importent le plus de dattes. Mais elles sont également en corrélation avec l’importance, dans chacun des pays, des marchés dit « ethniques » qui regroupent des populations culturellement associées à la consommation de la datte. C’est le cas, en particulier, des populations maghrébines qui vivent en Europe.

rang	pays	Quantité (en t)
1	Tunisie	35 047
2	Iran	12 638
3	Algérie	8 553
4	Israël	6 834

Tableau 5. Les Importations intra et extra-communautaires des dattes de l’UE-27 en 2011 (Source : Eurostat) Supplément Annuaire statistique — Juillet/Août 2012 n°202. Source : Eurostat / Code douanier : 08041000

La préférence marquée de l’Europe pour **la Deglet Nour** en fait un marché protégé et réservé aux producteurs de cette variété : principalement la Tunisie (premier producteur de variété Nour), L’Algérie (deuxième producteur de la variété Nour) et Israël. D’autres pays fournissant les dattes Medjool (Israël, EU) et les variétés communes (Iran, Pakistan...) ont augmenté leurs exportations vers l’Europe. Le 1/3 des exportations des dattes de l’Iran (soit 4 349 t)est destiné au marché de la Grande Bretagne (GB).

2.2.3.3. En France : Variétés et stratégies

rang	pays	Quantité (en t)
1	Tunisie	15 296
2	Algérie	7 879
3	Israël	1 481
4	Palestine	140
5	Em arabes unies	107

Tableau 6. Les principaux fournisseurs de la France en Dattes en 2011

(Source : Eurostat) Supplément Annuaire statistique- Juillet/Août 2012 n°202. Source : Eurostat / Code douanier : 08041000

La France est le premier consommateur de dattes d'Europe, essentiellement de la variété **Deglet Nour** naturelle et conditionnée. Sa consommation a toujours été soutenue par une clientèle issue des anciennes colonies et par une forte population maghrébine. **La France est le premier importateur européen** avec 25 468 t de dattes importées en 2011 (39%). La Tunisie et l'Algérie sont les premiers fournisseurs de la France en Deglet Nour. En effet, La Tunisie a un atout considérable puisqu'elle possède plus de 50% de l'effectif mondial des palmiers produisant la variété Deglet Nour. Les autres 50% étant partagés entre l'Algérie (1 millions de palmier), les USA (250 000 palmiers) et Israël (50 000 palmiers). Ce potentiel naturel place ces 4 pays aux premiers rangs des fournisseurs de la France.

Par ailleurs, des variétés nouvelles comme la Medjool progressent en part de marché chaque année alors qu'elle s'affiche à des prix chers (FAO, 2000). Ces changements ont ouvert des perspectives à des origines nouvelles comme Israël et les Etats Unis, les plus grands producteurs de la variété Medjool. Les exportations d'Israël vers la France, sont passées de 890 tonnes 1998 à 1481 t en 2011. Israël maintient son tonnage grâce à la variété Medjool qui se développe et prend la place des dattes des Etats unies qui ne sont pratiquement plus présentes en France (seulement 80 t en 2011 contre 1500 t en 1995).

Toutefois, les autres variétés de dattes (Kenta, Alligh, KhouatAllig, Hayani, Bahri¹...) regroupées sous le nom « dattes communes » représentent en France un tout petit marché. D'autre part, la totalité des quantités des variétés Kenta, Alligh et Khouat Allig est importée par la France pour être réexportée vers d'autres pays européens.

2.3. Marché français des dattes Medjool : Duopole des Etats Unis et Israël

2.3.1. Les pays producteurs et leurs stratégies d'exportation

La datte Medjool est originaire du Maroc. C'est dans les années 1950 que la datte Medjool disparaît du Maroc. L'histoire raconte que ce sont les américains qui, à partir d'un plan découvert au Maroc, ont implanté et amélioré la variété chez eux, en Californie. En Europe, c'est réellement depuis les années 90 que la datte Medjool est connue et ce n'est que depuis trois à quatre ans qu'elle a pris son essor. Elle est considérée comme la plus raffinée des dattes. Aujourd'hui, Israël et les USA (et) se partagent le marché européen pour cette variété.

La période de la récolte commence vers la fin du mois d'août jusqu'à la fin du novembre pour les deux origines, ce qui permet d'approvisionner les marchés de septembre à mai en tenant compte des possibilités de conservation au froid.

Selon une étude faite par la FAO en 2003, la France est après l'Angleterre, le plus gros importateur de Medjool avec environ 400 tonnes en 1999 en provenance d'Israël pour 300 tonnes et des EU pour 100 tonnes environ. C'était un marché en constante progression depuis 1996. L'absence de données récentes sur ce produit nous empêche de vérifier ce constat aujourd'hui.

« Sur un marché qui connaît peu l'innovation, les débuts prometteurs de la Medjool laissent penser à certains qu'elle sera dans les années à venir un produit majeur dans la gamme de dattes », (FAO, 2000)

2.3.1.1. Etats Unis : la promotion de la Medjool et le soutien public aux exportateurs

Les Etats Unis sont les premiers producteurs. Situées en Californie, les palmeraies sont essentiellement localisées dans deux zones : la Bard Valley qui produit à elle seule 70% de la Medjool et Coachella Valley. Leurs exportations se sont élevées à environ 800 tonnes en 1999.

Pour les Medjool venant des Etats Unis, la commission californienne des dattes « Californian Date Commission » est normalement habilitée à recevoir des fonds du gouvernement américain dans le cadre du programme d'accès au marché « Market Access Program », pour promouvoir les exportations de dattes en Europe. Ces sommes sont destinées à rembourser une partie des coûts de promotion engagés pour la datte de Californie.

¹ Provenant essentiellement d'Israël

2.3.1.2. Israël : soutien aux producteurs et accord bilatéral avec l'UE

Comme expliqué précédemment, le gouvernement israélien a mis en place des programmes spécifiques spéciaux (avantages financiers, subventions...) pour développer le secteur agro-industriel essentiellement dans les colonies, classées comme « zones de priorité nationale ». Les colons bénéficient d'avantages dans le domaine agricole (avantages fiscaux, subvention pouvant atteindre 25% de l'investissement et subventions à l'exportation...). Par ailleurs, l'accord bilatéral existant entre l'UE et Israël accorde des préférences douanières sur le marché européen et autorise les produits israéliens à entrer sur ce marché moyennant des droits d'importations réduits. Par conséquent, ces dispositifs incitatifs ont un impact direct sur les entreprises israéliennes des secteurs agricoles et agro-industriels : pour celles qui exportent vers l'Europe, ils leur offrent **un avantage concurrentiel significatif et un accès préférentiel au marché de l'UE**.

Israël est incontestablement le pays dont les ventes ont le plus progressé, passant de 300 tonnes en 1985 à 2500 tonnes en 1989 et 6834 tonnes en 2011. Israël est un petit pays producteur avec un faible marché local, l'essentiel de sa production est donc exportée. Cinq conditionneurs se partagent le marché et disposent d'un savoir-faire et de techniques de production rigoureuses permettant à la fois la réduction de l'infestation, la garantie de la traçabilité des produits, la production de fruits plus gros et plus réguliers et une récolte précoce qui lui permet d'être présente sur le marché dès le mois de septembre. Israël est avec les Etats Unis, le seul fournisseur de Medjool². Israël joue efficacement le rôle de challenger. De l'avis même des opérateurs américains, Israël offre une alternative intéressante aux acheteurs. Cette origine a amélioré sa qualité, elle garantit la traçabilité des produits et continue à être moins chère grâce, en particulier à des coûts de transports faibles et sa proximité géographique du marché français.

Israël développe sa production (2000 tonnes) principalement dans les régions d'Eilat et de la Mer Morte. Comme pour les autres variétés de dattes la commercialisation de la Medjool a été confiée aux deux sociétés, Agrexco et Hadiklaim. D'après ces opérateurs, les exportations vers l'Europe ont dépassé les 1000 tonnes en 1999.

² Israël est d'autre part le seul fournisseur de la variété Hayani fraîche

2.4. Conclusion : Analyse SWOT³ pour les dattes Medjool de Palestine

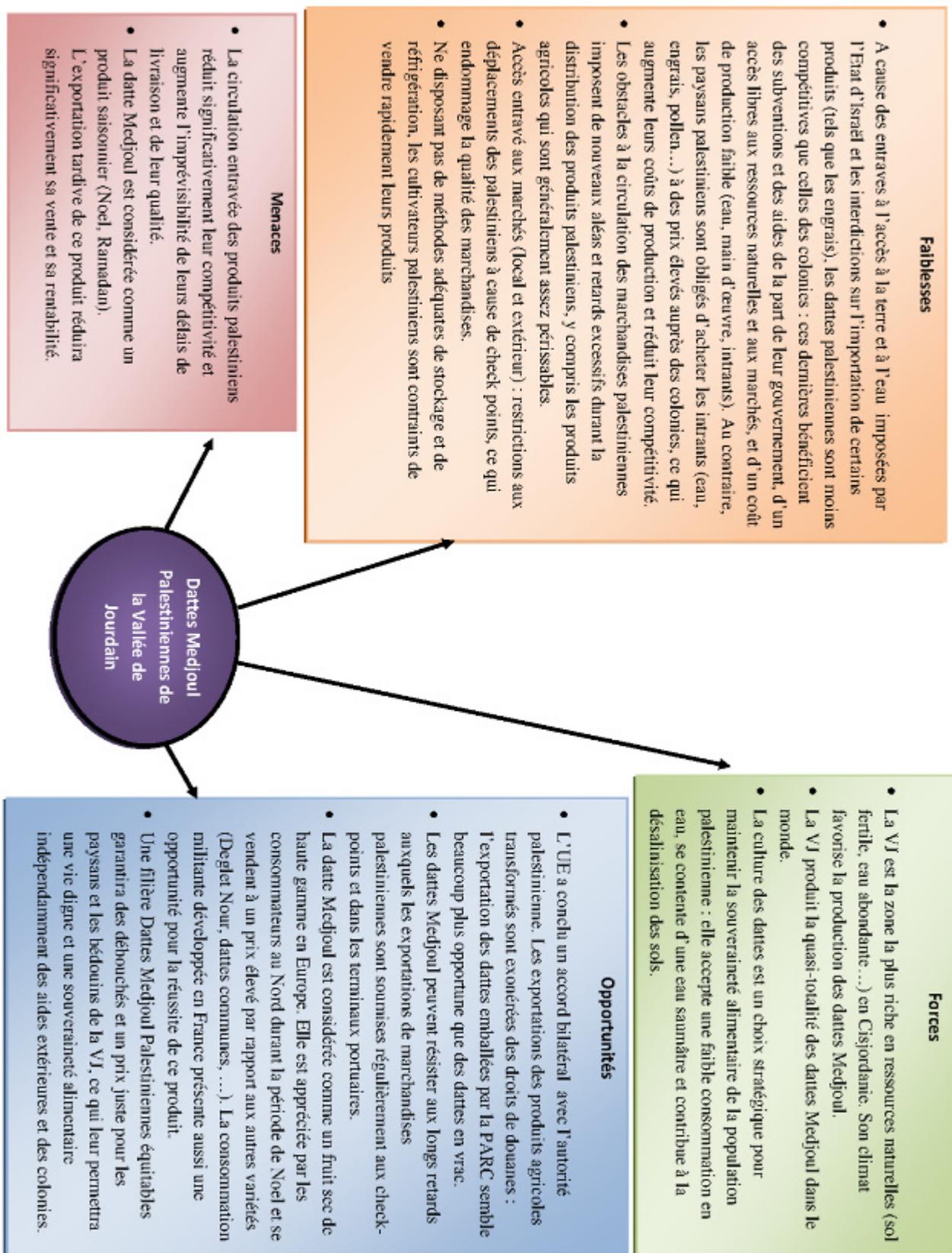


Figure 7 : schéma récapitulatif de l'analyse SWOT

³ SWOT : Strength/Weaknesses/Opportunities/Threat – Forces/Faiblesses/Opportunités/Menaces

PARTIE 2 : LA FILIERE CONVENTIONNELLE « DATTES MEDJOOOL PALESTINIENNES »

1. Agrofourniture

L'accès à l'eau et le manque de main d'œuvre sont les contraintes majeures pour le développement de l'agriculture palestinienne. En effet, la quasi-totalité des nappes est exploitée par les colonies israéliennes alors que les palestiniens payent l'eau d'irrigation à un prix très élevé. D'autre part, devant l'extension des colonies et le découpage du territoire, la Vallée du Jourdain subit un fort exode rural palestinien à cause des conditions de vie difficiles (accès à l'eau, à la santé, à l'habitat et à la terre).

Sur le plan agronomique, la florescence mâle se produit après la florescence femelle. Par conséquent, le pollen doit être conservé près d'une année pour pouvoir polliniser les palmiers femelles. Selon le rapport de mission de la plateforme des ONG françaises pour la Palestine en 2012, seuls quelques fermiers palestiniens produisent et conservent le pollen pour leurs vergers. Les petits paysans possèdent des palmiers mâles mais ne sont pas organisés pour conserver le pollen (manque de chambre froides). Par conséquent, ils **l'achètent aux colonies à 500\$/kg**. Remi et Beni sont les deux colons qui produisent et vendent le pollen et se trouvent dans la colonie de Massu'a au centre de la Vallée du Jourdain. Ils produisent à eux deux environ 1600 kg de pollen/ an. Le pollen que vendent les colons aux petits producteurs palestiniens est souvent de mauvaise qualité (coupé avec des produits chimiques indéterminés) et souvent ne correspond pas à la variété escomptée. Les filets qui protègent les dattes sont aussi achetés auprès des colons.

2. Production/récolte

La Vallée du Jourdain (qui fait frontière avec la Jordanie) est une zone désertique, représentant 1/3 de la Cisjordanie (6000 km²), peu peuplée (60 000 palestiniens et 10 000 colons) et subit une colonisation massive par l'état d'Israël. La terre est fertile, à fort potentiel agricole pourvu qu'elle ait un accès à l'eau, surtout pour les légumes. En revanche, le palmier dattier demande moins d'arrosage. Les palmiers sont plantés par des fermiers. Collectivement, il faut compter 15 pieds par fermiers pour un revenu suffisant et préserver la souveraineté alimentaire. Le palmier mâle est plus grand. Les pieds sont entretenus et arrosés. Au bout de 4 ans les pieds femelles sont fertilisés par arrosage de pollen. Un palmier de 4 ans donne 20 kg par arbre, puis 70 à 100 kg à 8 ans où il atteint l'âge adulte. Les dattes récoltées sont traitées⁴ pour éliminer vers et parasites, puis séchées.

3. Marché local

Afin de valoriser la récolte suivant le marché local, les fruits sont triés, calibrés, conditionnés dans des ateliers d'emballage. Les boîtes sont confectionnées par des ateliers de femmes. Cependant, une grande partie de la production est achetée par des entreprises israéliennes et réexportée (après transformation et conditionnement) vers le marché palestinien. Par conséquent, la valeur ajoutée de la filière est réalisée par les importateurs alors que les paysans restent marginalisés et mal rémunérés.

4. Marché extérieur

Le problème de la conservation de la datte est présent chez la plupart des paysans palestiniens qui sont, faute de moyen, incapables de conserver leurs dattes ou de s'équiper de chambres de conservation. Ils vendent par conséquent leur récolte sur pieds à des entreprises israéliennes ; Conséquence : les dattes palestiniennes ne sont plus sur le marché et ce sont les dattes israéliennes (et autres) qu'achètent les consommateurs sur le marché israélien et mondial. La commercialisation de la Medjool a été confiée aux deux sociétés, Agrexco et Hadiklaim. Grâce à leur possibilité de conservation au froid, ces deux entreprises sont capables d'approvisionner le marché mondial de septembre à mai.

⁴ Produit chimique appliqué durant la fumigation des dattes

5. Schéma récapitulatif de la filière conventionnelle

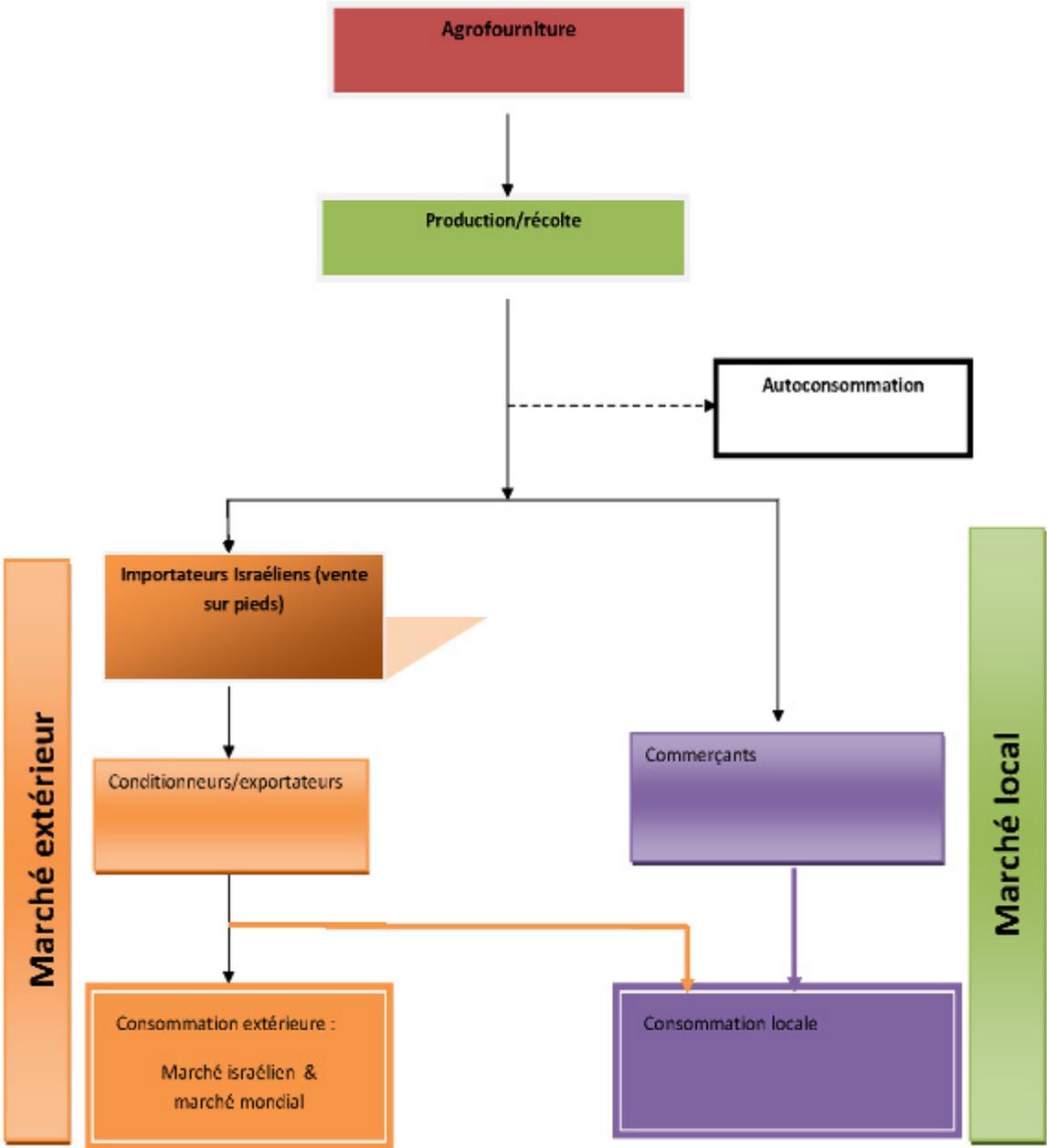


Figure 8 : Schéma récapitulatif de la filière conventionnelle

6. Etude par les 5 forces de Porter

Une étude de la filière dattes palestiniennes conventionnelles nous semble pertinente pour mettre en évidence les contraintes et les faiblesses auxquelles elle fait face. Ce schéma récapitulatif reprend l'étude de filière tout en mettant en lumière les obstacles à son développement qui menacent sa durabilité.

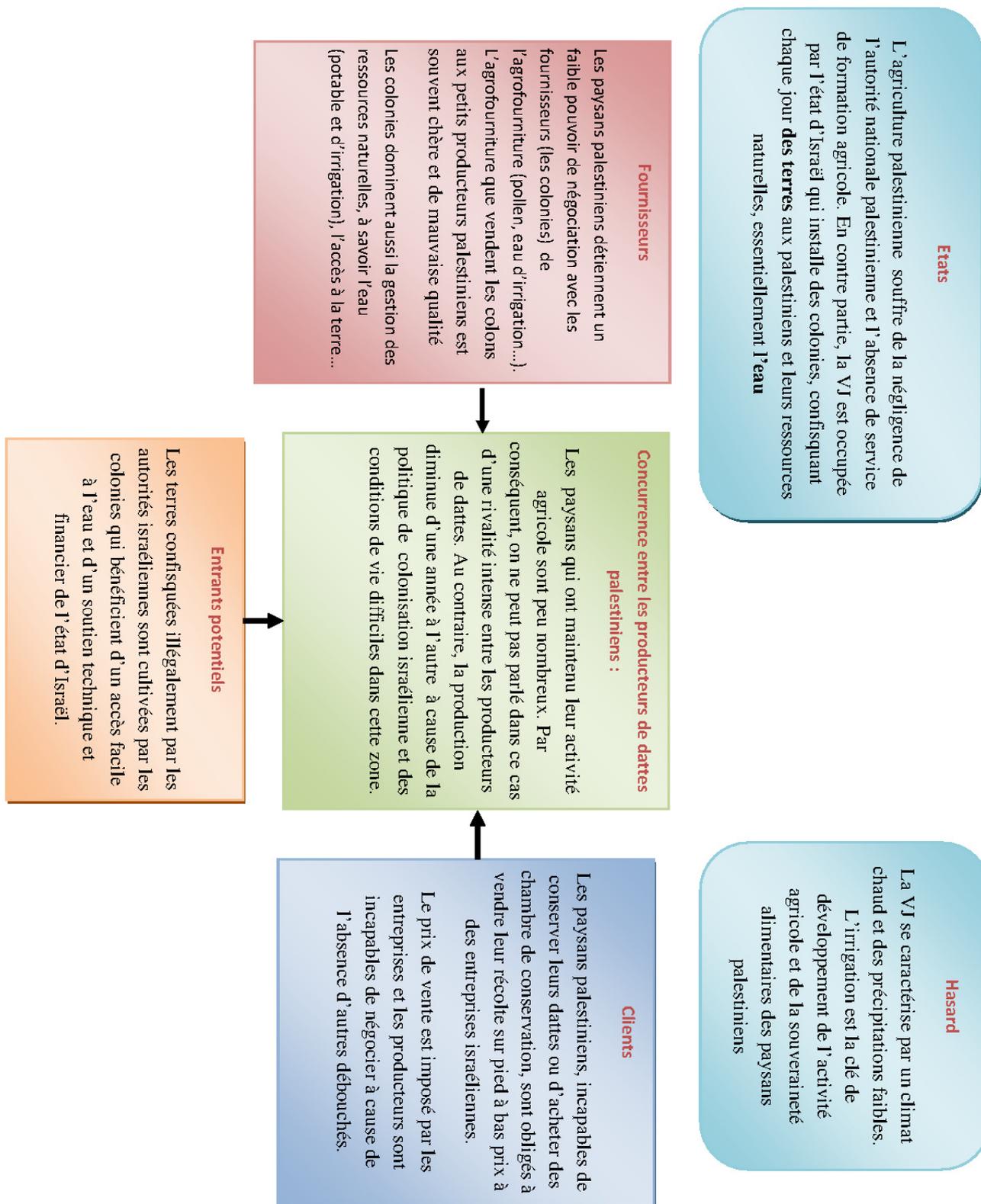


Figure 9 : Diagramme de Porter des producteurs de dattes de la vallée du Jourdain

« Je vends des Medjool Super Jambo, c'est une qualité très rare. J'ai 4500 arbres, en zone A. J'ai un forage, je produis 50T de dattes Medjool et 40 T de dattes fraîches. La quasi-totalité de ma production est exportée par la Jordanie. 1 palmier donne à peu près 80 kg de dattes par saison. L'année dernière le prix de la datte a chuté à cause de la concurrence israélienne, ils ont beaucoup produit ! Les grossistes qui viennent acheter chez nous font pression sur les prix en nous avançant l'argument que les dattes israéliennes sont deux fois moins chères. On arrive à négocier, mais au final, c'est toujours le grossiste qui fixe son prix final : si celui qu'on a devant soi n'achète pas, et que les dattes sont dans leur processus de séchage, comment savoir si quelqu'un d'autre les achètera dans les jours qui viennent ?

Cette année, les fermiers palestiniens n'ont pas eu les autorisations pour acheter les engrais « de potasse ». Ils en utilisent pour les grenades de gaz (à vérifier).

Pour le pollen, il n'y a qu'un seul producteur palestinien. Je crois qu'il n'arrive pas à satisfaire le marché : il faut 5 kg de pollen pour 150 arbres (1 palmier mâle produit environ 2 kg de pollen).

Depuis quelques années, un palestinien revenu des Etats-Unis a lancé une affaire très industrialisée, qui lui permet de produire et emballer énormément de dattes. Le prix chute. »

Encadré 5: Témoignage d'un fermier « conventionnel » à al Jiftlik –zone C

« J'habite à Tubas, je me suis installé ici (à Al Jiftlik) en 2005. J'ai reçu un prêt de 17000 shekels pour récupérer cette plantation tombée en désuétude (plantation de légumes, trop demandeur d'eau). Ma plantation ne commence à donner des fruits que depuis l'année dernière.

La récolte dernière n'était pas bonne. Il a moins plu aussi et les colonies rendent difficiles les forages de l'eau : j'ai installé un forage mais je n'ai l'autorisation de forer que jusqu'à 20 m. Or, il n'y a plus d'eau à 20 mètres. Les colons israéliens forent jusqu'à 500 mètres.

Chaque kilo de datte coûte environ 8 shekels à produire lorsqu'on prend en compte réellement le coût de l'eau, des engrais, de la main d'œuvre ... il faudrait vendre au moins 15 NIS le kg pour que notre travail nous permette une vie décente pour toute l'année. Or, les grossistes achètent 9 NIS ... ils se servent de la concurrence israélienne, qui produit en masse pour baisser les prix. Or, nous n'avons pas les mêmes moyens de production et le gouvernement israélien subventionne ses producteurs, il les assure, même en cas de non production, alors que nous, si on ne vend pas, on ne mange pas ! »

Encadré 6: Témoignage d'un fermier « conventionnel » à al Jiftlik –zone C, Hazaâ DARAGMEH

PARTIE 3 : FILIERE EQUITABLE « DATTES MEDJOOL PALESTINIENNES »

1. Agrofourniture

Afin de développer l'autonomie des paysans palestiniens et améliorer leurs conditions de vie, l'ONG PARC a relancé la culture des dattes chez onze producteurs répartis entre les régions de Marj'Naje, al Jiftlik et Jéricho. Le besoin en eau est estimé à 15m³/mois/dattier. Toutefois, le gouvernement israélien impose un **quota de consommation d'eau sur les palestiniens en limitant leur consommation à 6 m³/semaine**. Le prix d'un m³ est de l'ordre de 2 NIS. Par ailleurs, certains producteurs ont pris l'initiative de planter des pieds mâles pour produire et vendre du pollen. Le pollen palestinien est vendu à 650 shekel/kg.

Quant à la main d'œuvre, elle est essentiellement familiale. Certains producteurs font appel à des ouvriers occasionnels durant la récolte des dattes.

2. Production/collecte

2.1. Les producteurs

Les producteurs de dattes Medjool sont au nombre de 11 situés dans la Vallée du Jourdain. En 2012, la production totale était de l'ordre de 16338.8 kg. La saison des dattes commence fin septembre. A partir du mois d'aout, la PARC contrôle la qualité de la production et la quantité produite. Les petits producteurs bénéficient des séances de formation portant sur la récolte, le stockage ainsi que les techniques de transport et de livraison des dattes aux locaux de la PARC. Les dattes collectées en 2012 sont présentées dans le tableau suivant :

Nom du producteur	région	localisation	Quantités (kg)
Yousif Samarat	Jericho	DiokTahta	1420.1
Waleed Hamdan	Jericho	Al Montazahat Str.	464.9
Sulaiman Al Thollam	Jericho	Noe'mah	658.5
Abdul Latif Mohammed	Jericho	KitfElwad	1498.9
Khaled Awatlah	Jericho	DiokTahta	913.9
Al Reef Farm	Jericho	KitfElwad	154.2
Amjad Barakat	Jeftlik	Kerbit Allan	1742.5
Hassonah Atawnah	Jeftlik	Kerbit Allan	1175.1
Abdul Haleem Masa'eid	Jeftlik	Al Mosafih	904.5
Mahmoud Masa'eid	Jeftlik	Al Mosafih	669.6
Ismael Sarhan	MarjNa'ja	MarjNa'ja	6736.6

Tableau8 : Quantités (kg) des dattes reçues par agriculteur en automne 2012(source, PARC, 2013)

« Je partage ma terre avec mon frère, nous avons 250 arbres. Moi-même je n'en ai que 125, dont 55 seulement qui donnent des fruits. Je suis obligé de créer des semis, de les planter et de les vendre : j'ai contracté des dettes pour installer ma ferme. Je peux vendre le semi à 400 NIS. Avant, quand il y avait de l'eau, mon père produisait des légumes et du blé ici, avant 1980 (date à laquelle les sources et moulins commencent à être réquisitionnés), mais ce n'est plus du tout possible aujourd'hui : nous devons acheter l'eau, il nous faut des végétaux peu consommateurs d'eau. Nous avons l'autorisation de n'acheter que 6 m³/semaine d'eau agricole. Elle coûte environ 2NIS/m³. Au total, d'avril à novembre, nous devons acheter 1200 m³.

C'est la deuxième année que je travaille avec le PARC. L'année dernière je n'ai vendu que 900 kg de dattes au PARC. Cette année, ils nous ont acheté 4 tonnes de dattes ! On peut produire de 80 à 120 kg /arbres. Le PARC nous achète pour 16000 NIS/tonne (le vrai prix c'est 17 000, mais je leur ai fait une réduction de 1000/kg, comme ils ont pris presque toute ma production). La récolte dure 1 mois environ, je suis aidé par 2 employés, qui sont en fait associés (ils prennent une commission par kg vendus). Je dois acheter le pollen à des producteurs palestiniens (600 NIS/kg). On doit polliniser dès que les grappes s'ouvrent et que les bourgeons sont blancs (mois de mars). S'ils sont déjà verts, c'est trop tard. Ça peut mûrir d'un jour à l'autre.

Je commence à ne plus utiliser d'engrais chimiques (à base de nitrates). Le PARC m'a montré comment faire des engrais naturels. Sous les arbres, nous ne plantons pas de légumes (qui ont besoin de trop d'eau par rapport aux palmiers), mais plutôt des plantes fourragères pour nourrir les bêtes. Nous avons 40 chèvres et moutons, et nous vendons le fromage en plus, à Naplouse. Comme on est en zone B de ce côté de la route, j'attends une autorisation de forer par le gouvernement israélien ... mais je ne l'ai toujours pas. »

Encadré 7 : Témoignage d'un fermier à Jéricho, Abdel Haleem MASSAID

Nous sommes en zone C, en plein village de Jiftlik. Ils ont reçu un avis d'expulsion. Les bulldozers peuvent arriver n'importe quand. « Cette année, nous avons produit 2 tonnes de dattes. Nous avons tout vendu au PARC. Nous sommes contents de travailler avec eux, ils achètent 17 000 NIS/tonne. Nous avons 3 hectares non cultivés (par manque d'eau). J'ai peur que le gouvernement israélien ne les réquisitionne.

Avant, nous avions un forage qui avait la capacité de puiser 100m³/hectare. Mais l'autorisation de puiser nous a été retirée et nous devons maintenant acheter de l'eau. Au total, 40% de mon coût de production est dépensé en eau, 10% en pollen. Le reste, c'est l'entretien de la terre, et les employés au moment de la récolte. Maintenant j'achète le pollen chez le producteur palestinien. Il le vend 600 NIS/KG. Alors que les colons israéliens le vendent 900 NIS/KG. En plus, souvent ceux-ci vendaient du pollen de mauvaise qualité. Ils vendaient celui des cultures vivrières. Nous n'avons pas assez d'eau disponible.

Je voulais remercier chaque personne en France qui achète et revend mes dattes. Je ne sais pas comment ça se passerait pour moi et ma famille si je ne les vendais pas. Peut-être que ma terre serait réquisitionnée. »

Encadré 8 : Témoignage d'un fermier à Al Jiftlik – zone C, Hamjad BARAKAT

2.2. Récapitulatif de l'itinéraire culturel

→ Les arbres fournissent des dattes au bout de 4 ans d'existence. Les premiers bourgeons apparaissent au mois de janvier/février.

→ L'ébourgeonnage des grappes : chaque grappe contient une trentaine de rameaux qui contiennent chacun environ 60 bourgeons. Nous devons ne laisser que 20 bourgeons maximum par rameaux : les autres ont besoin de place pour grossir, surtout si l'on vise la qualité super jambo.

→ On doit polliniser une à deux fois chaque grappe pour être sûr qu'elle donne des fruits.

→ Tout au long de l'année, il faut arroser. Le palmier dattier supporte la sécheresse. Toutefois, plus on arrose, meilleurs et plus gros sont ses fruits. Les fermiers équipés de forages sont avantagés.

→ Une fois pollinisés, nous attendons la fructification.

→ C'est en mars/avril que l'on peut dégager des rejets ou drageons pour la plantation de nouveaux pieds (on entoure d'un sac de terre, emballé dans du plastique, les petites branches qui poussent sur les troncs). On attend un an qu'ils enracinent et on peut les planter.

→ La récolte commence en septembre/octobre. On emballe les grappes dans des filets noués en bas, avant la récolte. Lorsqu'elles sont mûres, elles tombent au fond du filet. Deux personnes sont nécessaires pour la récolte : une pour tenir les caisses et l'autre pour dénouer le fond du filet, secouer légèrement les grappes cassantes et renouer le filet pour les prochaines dattes encore peu mûres.

→ Les caisses ainsi remplies sont prêtes pour le premier tri.

- les bonnes dattes doivent être assez sèches
- les dattes peu mûres (d'ailleurs délicieuses) encore un peu jaunes/orangées/brunes claires, sont écartées pour être placées au soleil pour sécher davantage.
- Les moisies sont jetées (ainsi que celles rongées aux vers)

→ Attente de l'acheteur.

« Une équipe de 5 personnes du PARC se déplacent chez chaque fermier, plusieurs fois dans la saison : ils récupèrent les dattes au fur et à mesure.

Un agronome vérifie la qualité des dattes : un deuxième tri est fait à ce moment-là (le premier est fait par le fermier et ses employés, ils trient surtout les dattes par degrés de maturation et enlèvent celles qui sont de mauvaise qualité.)

Une équipe emballe les caisses de 5 kg sur des palettes et les filme après les avoir pesées. Chaque palette reçoit un code avec le nom du producteur, la date de ramassage et le nombre de caisses contenues.

Après la pesée, Abed, responsable des achats établit le contrat avec le producteur.

Pendant que le camion est chargé, le responsable qualité se rend à la section du ministère de l'agriculture pour établir les documents nécessaires. »

Encadré 9 : Processus de ramassage, contrôle qualité et traçabilité, Mohamed HMDAT- PARC

3. L'ONG PARC

3.1. Présentation de PARC

PARC (Palestinian Agricultural Relief Committees) est l'organisation non gouvernementale palestinienne leader dans le développement rural et l'autonomisation des femmes. PARC a été fondé en 1983 en réponse à l'absence de service de formation agricole pour les agriculteurs palestiniens. Elle est une des principales ONG palestiniennes travaillant dans le domaine du développement rural, de la protection de l'environnement et l'autonomisation des femmes palestiniennes.

PARC compte sur la participation active des bénéficiaires. Cette ONG comporte 6 antennes réparties sur l'ensemble du territoire palestinien en Cisjordanie et dans la bande Gaza. Elle possède aussi 3 centres de formation agricole. PARC a mené des projets de développement de filières agroalimentaires : production et commercialisation d'huile d'olive, de Maftoul, de zaatar (mélange d'épices). Actuellement, elle participe à la création d'un réseau d'acteurs de commerce équitable en Palestine visant à développer les débouchés locaux pour les produits palestiniens.

Cette ONG est partenaire d'Artisans du Monde depuis 10 ans. Actuellement, elle conduit un projet de relance et de soutien à la production agricole de la J pour développer l'autonomie des paysans palestiniens et de l'économie palestinienne en territoires occupés. Ceci a permis d'initier la création d'emplois locaux dans une coopérative à Jéricho (20 femmes), en plus du renforcement des paysans du groupement coopératif (50 producteurs).

3.2. L'usine de conditionnement de dattes à Jéricho

PARC a mis en place une usine de transformation et de conditionnement des dattes pour créer de nouveaux débouchés alternatifs aux filières israéliennes pour : mieux valoriser la production, garantir un prix d'achat rentable pour les paysans, créer des emplois locaux et stables, garantir les capacités de stockage des dattes pour les besoins du marché local et d'export et diversifier les produits à base de dattes (confiture, poudre, pate,...).

« Nous avons acheté ce terrain de 500 dunums (= 500 ha) en 1993, grâce à Caritas, avant les accords d'Oslo. Le prix du terrain, à cette époque, était encore accessible (1000 €/ha). Aujourd'hui, la valeur des terres est multipliée par 10. C'était la décharge de Jéricho. Il a fallu nettoyer, dessaler, pour le transformer en laboratoire de recherche et en centre de formation. Nous cherchions à occuper la terre, en installant quelque chose d'utile sur le long terme. Depuis toujours, toute la vallée était cultivée. Mais avec Oslo et le début de la colonisation, nous avons vu les terres réquisitionnées et surtout l'eau. La VJ est le seul endroit où le peuple palestinien peut produire suffisamment de végétaux pour son autosuffisance alimentaire. En l'absence de Ministère de l'Agriculture, à l'époque d'Oslo, PARC a proposé de replanifier la production végétale de la vallée en fonction des moyens à disposition. C'est là que l'on a proposé les dattes, peu demandeuses d'eau et supportant la salinité des sols.

Avant les terres, le réel problème c'est l'eau. Aujourd'hui encore, certains fermiers ne peuvent cultiver l'intégralité de leur parcelle à cause du manque d'eau. Les nappes phréatiques étaient toujours pleines il y a 20 ans. C'est l'utilisation intensive des plantations coloniales qui les a asséchées. Les Israéliens continuent de planter des légumes, des fruitiers, notamment des agrumes et des bananiers, très demandeuses d'eau (productions exportées en majorité en Europe, d'ailleurs).

Après Oslo, les colons se sont appropriés les sources, les forages, et ont détruit les moulins collectifs. Ces derniers étaient utilisés surtout par les ménages et par les bergers qui constituaient environ la moitié de la population agricole de la vallée. Puis la société israélienne MEKOROT est arrivée en tant que société de distribution d'eau. Il fallait dorénavant ACHETER l'eau. Ce fut un choc pour les agriculteurs (paysans et bergers) palestiniens. Voilà pourquoi nous avons encouragé la production de dattes.

Puis en 2009, nous avons acheté cette usine grâce à des financements :

- 40% du consulat français*
- Des prêts à des banques locales*
- 18000 USD du Japon*

Tout bénéfice est réinvesti dans l'amélioration du lieu et surtout du centre de formation. »

Encadré 10 : Histoire et objectifs de l'usine de Jéricho, Saleem Abu Ghazhaleh - PARC

3.2.1. Processus de conditionnement

- Au moment de la récolte, les fermiers procèdent à un « pré tri » des fruits avant de les vendre à PARC. En moyenne, 20% ne sont pas envoyés à l'usine.
- Les palettes sont déchargées du camion. On les range en fonction de leur code producteur (CP).
- Premier séchage jusqu'à obtenir un taux d'humidité d'environ 35-40%.
- Elles passent dans les chambres à fumigation : une chambre peut contenir 17 tonnes, il y en a deux. Les palettes entrent dans la chambre, enregistrées par CP et sont vaporisées de phosphate d'aluminium pendant 72h. Des hommes masqués ouvrent et aèrent pendant 2h. Aucun résidu dans le produit final (cf. analyses Oxfam).
- Deux heures plus tard, les palettes, toujours en fonction du CP, arrivent dans l'usine au début de la chaîne d'emballage.
- Deux hommes vident les caisses, palette par palette pour garder la traçabilité, et font un rapide tri. Chaque datte est lavée et séchée par la machine.
- Les dattes arrivent sur des tapis roulants et passent sous les yeux de neuf femmes, assises, qui font le contrôle final. Elles trient : les dattes dures continuent leur chemin sur le tapis ; les dattes trop molles sont envoyées au soleil pour être séchées davantage; les dattes en mauvais état sont expédiées pour la pâte de datte (1 à 2%).
- Les dattes arrivent dans de petits casiers individuels qui passent sous une webcam. Un ordinateur + appareil photo et balance calibre chaque datte en fonction :
 - Du poids et de la taille : moins de 19g : normal ; 19 à 25g : jumbo ; + de 25g : super jumbo.
 - De la couleur et du degré de déshydratation du fruit : la norme internationale pour la super jumbo ne tolère pas plus de 15% d'air sous la peau.
- Les petits chariots individuels se renversent automatiquement en fonction des résultats du calibrage sur un des 10 postes de réception des dattes où dix femmes les prendront délicatement pour les mettre dans les boîtes de carton posées sur des balances (de 5kg, 2kg ou 1kg en fonction des commandes) et où un numéro de lot leur sera attribué (le numéro du lot avec le CP).
- Deux hommes réceptionnent les boîtes pleines, les filment les referment. Ils apportent au passage aux 10 femmes, des boîtes vides que 5 personnes (hommes et femmes) confectionnent tout au bout de la chaîne. Les boîtes en cartons sont fabriquées et imprimées à Hébron.
- Ces deux hommes rangent sur des palettes les caisses avec les numéros de lot et l'étiquette qualité (normal, jumbo ou super jumbo).
- Les palettes sont expédiées par deux autres hommes équipés de transpalettes jusqu'aux frigos. Ils reportent sur un cahier les numéros de lot et qualité.
- Les frigos contiennent jusqu'à 300 T. Ils refroidissent à 6°C. Selon la norme internationale, les dattes peuvent y rester deux ans, mais eux ne les laissent jamais plus d'un an et demi (ils n'ont pas beaucoup de stock et vendent tout avant). Ils sont équipés de congélateurs à -18°C si besoin, souvent utilisés pour les exportations longue distance.
- Lorsque la saison se termine, commence la production de pâte et de sirop de datte (exportés aussi).

Toutes ces étapes de conditionnement se font par des machines fabriquées en Israël. Pendant la saison des dattes, environ 500 kg de dattes par heure sont manufacturées.

3.2.2. L'acheminement des dattes de Jéricho en Europe : un chemin semé d'embûches.

- Les dattes sont acheminées par camion jusqu'au check point au nord de Tulkarem.
- Au check point, la marchandise est vérifiée d'une main de fer. Des palestiniens sont embauchés sur place pour défaire et refaire les palettes, les décharger et les recharger. Ça dépend de la marchandise, mais l'attente peut être longue.
- Puis les dattes sont acheminées dans un camion israélien jusqu'au port de Haïfa.
- Avant les conteneurs pouvaient être remplis directement à Jéricho, avec des employés locaux ... mais ceci est maintenant interdit, par « mesure de sécurité ».

3.2.3. Les vérifications administratives et sanitaires

- Association de normalisation à Ramallah : contrôle et certification d'exportation + vérification des normes phytosanitaires.
- Ministère de l'Agriculture sur le certificat d'origine agrémenté du numéro de lot qui contient le code producteur (traçabilité).
- Ministère de la santé : hygiène et sanitaire

Rq : A Jéricho ou ailleurs, à tout moment, il faut toujours avoir le bon de transport, agrémenté du numéro de lot qui contient le CP. Si le bon est oublié, perdu, toute la marchandise du camion est confisquée par les services douaniers.

3.3. **Les filières de consommation locale ?**

La demande de dattes palestinienne augmente. Il est interdit de vendre les dattes israéliennes en Cisjordanie (zones A et B). Les douaniers font pour cela un bon travail, même s'il y a toujours un peu de contrebande. C'est un produit utilisé surtout ici pendant le ramadan et c'est rare (une fois tous les 12 ans) qu'il tombe pendant la saison de la récolte ! Cependant, la population commence à en consommer de plus en plus au moment de la récolte.

Quel est le prix du marché local en conventionnel et en équitable ?

Entre 25 et 30 NIS selon la qualité (medjool, medjool jambo, medjool super jambo ...) pour le marché conventionnel. Le prix du PARC est 15% plus cher sur le marché local. Du coup, c'est dur d'écouler ces dattes équitables.

Est-ce possible de produire des dattes biologiques ?

Il y a deux problèmes pour la production bio que nous n'arrivons pas encore à résoudre.

- la question des intrants : nous avons réussi à remplacer les engrais par des fertilisants naturels, mais il nous reste les pesticides. Nous n'arrivons pas à trouver d'alternative pour le climat de la vallée ! Les parasites sont principalement les fourmis, les mouches et les champignons. Toutefois, nous savons que les fermiers en utilisent très peu (les pesticides s'achètent exclusivement aux Israéliens, et ils sont très chers, donc ils n'ont pas le choix).
- la fumigation : nous vaporisons du phosphate d'aluminium, 72h dans une salle fermée, à température ambiante, pour éliminer toute trace d'œufs de fourmis et de mouches. Mais nous manquons de moyens pour trouver une autre méthode. Apparemment, il n'y a aucun résidu sur les dattes.

4. OXFAM WW

Oxfam gère le transport international et interne, le contrôle de qualité à l'arrivée, l'emballage, le monitoring des producteurs, spécifique à la filière équitable et le préfinancement de la commande (Oxfam préfinance 50% de la commande à la PARC et prend un taux d'intérêt sur ce préfinancement). Oxfam achète les dattes « en vrac » par sac de 5 kg et effectue un nouveau tri et conditionnement en boîtes de 250g en Belgique.

5. SOLIDAR'MONDE

Le centrale d'achat Solidar'Monde est une entreprise créée en 1984 à l'initiative de la FAdM. Solidar'Monde gère le stockage et la manutention en entrepôt, les tâches administratives (activité import/export), la préparation de commande, le transport jusqu'aux points de vente, principalement les boutiques AdM.

6. FEDERATION ARTISANS DU MONDE (FAdM) - Boutiques AdM

La FAdM est une ONG française et premier réseau de CE en France. Ce réseau dispose de 152 points de vente en France animés par 6500 bénévoles et 50 salariés engagés pour une économie solidaire. Elle assurera la conduite du projet, la réalisation des supports, la formation et l'appui à la commercialisation au sein des filières équitables en France tout en s'appuyant sur des campagnes de sensibilisation, de plaidoyer sur les enjeux de la souveraineté et sécurité alimentaire du peuple palestinien, en particulier des populations de la vallée du Jourdain.

En renforçant la connaissance de cette filière (producteurs, produits...), de ses enjeux spécifiques (sécurité et souveraineté alimentaire), il s'agit de susciter une prise de conscience des citoyens et de les amener à changer leur regard sur la situation des populations palestiniennes, et d'agir, par une consommation équitable et solidaire, pour permettre aux producteurs et leurs familles de vivre dignement. La compréhension des enjeux de la filière à travers les outils et actions de sensibilisation et de promotion réalisées permettront le développement des filières dattes Medjool équitables nord-sud mais aussi sud-sud (développer la consommation citoyenne locale). L'objectif au final est donc de favoriser le processus d'autonomisation de cette filière en développant ses débouchés de manière durable.

Les associations locales AdM gèrent la réception des produits, la maintenance et la gestion de la boutique, la préparation des stands de vente hors boutique et l'action de vente (dans et hors boutique). Les associations locales AdM des régions Ile de France et Rhône Alpes participeront au groupe de travail pour la conduite du projet, la réalisation des outils et seront les acteurs principaux des actions de terrain : animations dans les points de vente autour des produits, interventions dans les lycées etc. La création d'outils de communication et de sensibilisation sur les enjeux particuliers de cette filière doit permettre d'augmenter sensiblement la promotion de cette filière (les produits, les producteurs...) et encourager ainsi la consommation citoyenne de ces dattes en France et en Palestine.

7. Consommateurs

Les publics cible sont :

- « **les consommateurs militants** » : ce sont des consommateurs engagés dans le soutien au peuple palestinien. Les alternatives proposées par le commerce équitable pour soutenir des acteurs de l'économie solidaire en Palestine, peuvent représenter pour eux un complément aux actions de pétitions et de boycott sur les produits fabriqués dans les territoires occupés.
- « **les consommateurs non militants** » qui ont une connaissance partielle de la situation en Palestine. La réalisation des outils de sensibilisation devront permettre de mieux les informer, et de valoriser des initiatives d'acteurs du commerce équitable pour améliorer les conditions de vie des populations.

8. Schéma récapitulatif de la filière équitable

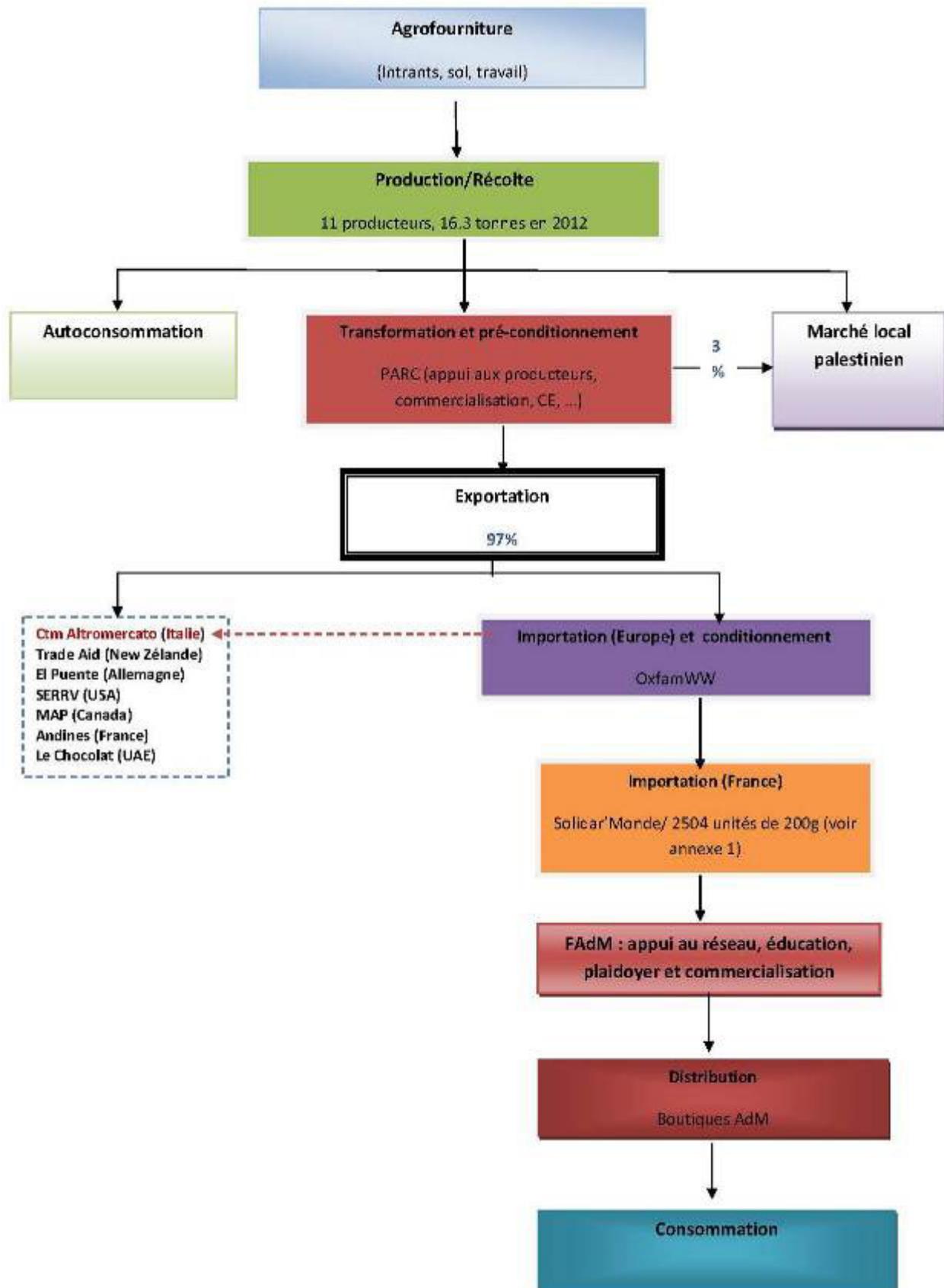


Figure 10 : Schéma récapitulatif de la filière équitable

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Accord d'association intérimaire entre la Communauté européenne et l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), juillet 1997. <http://>
- APRODEV, 2012. La Paix au Rabais : Comment l'Union Européenne renforce les colonies Israéliennes. 35p.
- APRODEV, 2012. La Paix au Rabais : Comment l'Union Européenne renforce les colonies Israéliennes. 35p.
- Applied Research Institute- Jerusalem (ARIJ), 2010. Integrated report for the Palestinian Agro-production and Marketing System. Case study of the north east Jordan Valley Area), 76p.
- Artisans du Monde, 2008. Manuel de Campagne Palestine. 53p.
- Artisans du Monde, 2010. Manuel de Campagne AdM « consommateurs, Citoyens : agissons contre l'occupation en Palestine »
- Artisans du Monde, 2011. Livret d'informations producteurs : Producteurs de Palestine. 11p.
- Artisans du Monde, 2012. Manifeste Artisans du Monde-un commerce équitable pour une économie au service des droits humains. 10p.
- B'Tselem, The Jordan Valley: Dispossession and Exploitation, 2011, pg. 75, and World Bank, Economic Effects of Restricted Access to Land in the West Bank, 2008 pg. 5
- Banque mondiale, 'Assessment of Restrictions on Palestinian Water
- Banque Mondiale, 'Fiscal Crisis, Economic Prospects: The Imperative for Economic Cohesion in the Palestinian Territories. Economic Monitoring Report (EMR) to the Ad Hoc Liaison Committee (AHLC)' p.4 (September 2012): <<http://siteresources.worldbank.org/INTWESTBANKGAZA/Resources/AHLCReportFinal.pdf>
- Banque mondiale, 'Fiscal Crisis, Economic Prospects' (septembre 2012): <http://siteresources.worldbank.org/INTWESTBANKGAZA/Resources/AHLCReportFinal.pdf>),
- Banque mondiale, 'Fiscal Crisis, Economic Prospects', op. cit
- Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), 'Report on UNCTAD assistance to the Palestinian people: Developments in the economy of the occupied Palestinian territory' (13 juillet 2012): <http://unctad.org/meetings/en/SessionalDocuments/tdb59d2_en.pdf>.
- Conseil de l'UE, 'Council Conclusions on the Middle East Peace Process' (14 mai 2012): http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_Data/docs/pressdata/EN/foraff/130248.pdf.
- Conseil régional de la Vallée du Jourdain, 'The Jordan Valley – A General Description': <www.jordanvalley.org.il/?categoryId=38842> consulté le 19 octobre 2012.
- Cour internationale de Justice (CIJ), 'Legal Consequences of the Construction of a Wall in the Occupied Palestinian Territory, Advisory Opinion (9 juillet 2004) para.120: <<http://www.icj-cij.org/docket/files/131/1671.pdf>>;
- DG Commerce de la Commission européenne, 'EU Bilateral Trade with the Occupied Palestinian Territories' (21 mars 2012): <http://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2006/september/tradoc_113382.pdf>.
- Documents/legal-texts/free-trade-relations/palestinian-authority/EFTAPalestinian%20Authority%20Free%20Trade%20Agreement.pdf
- EWASH, 2013. Water for agriculture in the west bank. Fact sheet 14.
- FAO, 2000. Etude des principaux marchés européens de la datte et du potentiel commercial des variétés non traditionnelles. 54p.
- FAO, 2003. The marketing potential of date palm fruits in the European market. 26p.
- <http://www.taayoush.be/Zones-A-B-C.html> consulté le 27/08/13
- INTWESTBANKGAZA/Resources/WaterRestrictionsReport18Apr2009.

- Le Monde.fr avec l'Agence France-Presse AFP | 27.09.2011 à 14h29 : http://www.lemonde.fr/proche-orient/article/2011/09/27/accord-commercial-entre-l-ue-et-les-territoires-palestiniens_1578494_3218.html . Lien consulté le 26/08/2013)
- MA'AN, Development Center, 2012. Movement & Acces Restrictions. Spotlight 3.
- Nations unies, 2011. Olive Harvest Factsheet. Office of the Coordination of Humanitarian Affairs occupied Palestinian territory. (Ministère palestinien de l'Économie nationale et Institut de recherche appliquée de Jérusalem (ARIJ), 'The Economic Costs of the Israeli Occupation for the Occupied Palestinian Territory' (septembre 2011) : <[http://www.un.org/depts/dpa/qpal/docs/2012Cairo/p2%20jad%20 isaac%20e.pdf](http://www.un.org/depts/dpa/qpal/docs/2012Cairo/p2%20jad%20isaac%20e.pdf)>; and Banque mondiale 'Fiscal Crisis, Economic Prospects', op. cit.)
- Oxfam International, 'On the Brink. Israeli settlements and their impact on Palestinians in the Jordan Valley' (juillet 2012), p. 17: <http://www.oxfam.org/sites/www.oxfam.org/files/bp160-jordan-valley-settlements-050712-en_1.pdf>
- Palestine Economic Policy Research Institute (October 2006.) *Overview of the Palestinian Economy*, 2010, pg. 6.
- Palestine Solidarité, 2012. Le projet AFPS « dattes » dans la Vallée de Jourdain. Rapport de mission Octobre 2012.
- Peace Now, 'Instead of tax hikes, stop indulging the settlements. Peace Now's proposal to save NIS 1.6 billions' (juillet 2012): <[http:// settlementwatcheastjerusalem.files.wordpress.com/2012/07/peacenowsavingsplan.pdf](http://settlementwatcheastjerusalem.files.wordpress.com/2012/07/peacenowsavingsplan.pdf)>..)
- Peace Now, 'Instead of tax hikes, stop indulging the settlements', op.cit.)
- Plateforme des ONG françaises pour la Palestine, (2012). Rapport de mission Vallée du Jourdain : Mission du pôle développement du 5 au 17 juillet 2012. 24p.
- Plateforme des ONG françaises pour la Palestine, 2013. Colloque La Vallée de Jourdain Un potentiel entravé.
- Résolution du Conseil de sécurité des Nations Unies 446 (S/RES/446), 22 mars 1979, paras. 1 & 3: <<http://unispal.un.org/UNISPAL.NSF/0/BA123CDED3EA84A5852560E50077C2DC>>;
- Sector Development' (avril 2009): <<http://siteresources.worldbank.org/>
- Site internet Artisans du Monde : lien <http://www.artisansdumonde.org/qui-sommes-nous/presentation/essentiel.html> consulté le 07/08/2013.
- Sponser, "Export Institute: export of fresh fruits and vegetables amounted in 2011 to approximately NIS 996 million" (8 février 2012): <<http://www.sponser.co.il/Article.aspx?ArticleId=20947>>
- trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2004/june/tradoc_117751.pdf; Accord intérimaire entre l'AELE et l'OLP, 1998. <http://www.efta.int/~media/>
- Who Profits, "'Made in Israel": Agricultural Export from Occupied Territories. A flash report'- Appendix (mai 2012): <http://whoprofits.org/sites/default/files/agricultural_export_flash_report_0.pdf>;
- Who Profits, 'Arava Export Growers':<<http://www.whoprofits.org/company/arava-export-growers>>;
- Who Profits, 'Hadiklaim -Israeli Date Growers Cooperative':<<http://www.whoprofits.org/company/hadiklaim-israel-date-growers-cooperative>>; tous consultés le 23 octobre 2012.
- Who Profits, 'Mehadrin Group': <<http://www.whoprofits.org/company/mehadrin-group>>;



Artisans du Monde est le 1er réseau associatif spécialisé de **commerce équitable** en France. Un réseau de plus de 150 associations locales et membres associés, animé par 6000 bénévoles et 80 salariés qui s'engagent depuis 1974 **pour une économie solidaire**. Artisans du Monde revendique une économie au service des droits humains fondamentaux et de pouvoir pratiquer le commerce autrement.

L'objectif du commerce équitable est de permettre aux artisans et paysans défavorisés de vivre dignement et d'être acteurs de leur développement, ainsi qu'aux consommateurs de devenir des citoyens actifs dans leurs choix de consommation tout en contribuant, à un niveau plus global, à changer les règles et pratiques du commerce international.

| **Conception** : Fédération Artisans du Monde

| **Rédaction** : Najla Kamergi et Erika Girault

| **Graphisme couverture** : Delphine Craplet

Date d'édition & Dépôt légal : Janvier 2014.



N'hésitez pas à contacter les associations locales Artisans du Monde pour des animations pédagogiques (coordonnées sur www.artisansdumonde.org).

> *Retrouvez nos outils éducatifs sur <http://outils.artisansdumonde.org>*

Guide réalisé avec le concours financier de :



www.artisansdumonde.org